



ONTARIO  
SECURITIES  
COMMISSION

---

Pour les exercices se terminant en

2022–2024

---

Plan d'activités  
de la CVMO

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
Contexte	
Vision, mandat et objectifs	
<b>ENVIRONNEMENT</b> .....	4
Analyse et incidence	
Règlementation des valeurs mobilières	
Comités consultatifs de la CVMO	
<b>GOVERNANCE</b> .....	13
La Commission	
<b>ACTIVITÉS</b> .....	16
Organisation, structure et ressources pour atteindre les objectifs	
<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b> .....	21
Énoncé des priorités de la CVMO	
Programmes et activités actuels et futurs	
<b>RISQUES</b> .....	31
Principaux risques et stratégies d'atténuation	
<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	36
Plan relatif aux ressources humaines	
<b>COMMUNICATIONS</b> .....	38
Plan de communication et d'affaires publiques	
<b>PARAMÈTRES DE MESURE</b> .....	40
Mesure du rendement	
<b>BUDGET</b> .....	42
Résumé financier	
<b>ANNEXE</b> .....	46
Engagements de service	

# INTRODUCTION

## Contexte

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO » ou la « Commission ») est un organisme de réglementation du gouvernement de l'Ontario qui fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts. La CVMO est tenue, en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations (qui est la principale directive gouvernementale en matière de gouvernance et de reddition des comptes des organismes), de présenter chaque année un plan d'activités pluriannuel (le « plan ») à la ministre des Finances. Ce présent plan d'activités énonce la principale stratégie de la CVMO pour les exercices 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, y compris les initiatives pour l'année à venir qui seront menées dans le cadre de cette stratégie.

La CVMO assume l'entière responsabilité de l'administration efficace de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario (la « Loi ») ainsi que de la *Loi sur la vente à terme sur marchandises* de l'Ontario (ensemble les « Lois »). Bien que la CVMO supervise la réglementation des valeurs mobilières en Ontario, les marchés financiers au Canada sont fortement intégrés. Par conséquent, la plupart des activités de la CVMO sont souvent organisées de concert avec celles d'autres organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières, principalement par l'intermédiaire des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). La coordination avec les ACVM permet de réduire la complexité et le fardeau de la réglementation auxquels font face les intervenants dans le marché.

Étant donné que les activités, l'influence et l'évolution des services financiers en général et des marchés des valeurs mobilières en particulier ont une portée de plus en plus mondiale, les développements qui surviennent à l'extérieur du Canada ont également une incidence sur les activités

opérationnelles de la CVMO, ainsi que sur sa capacité à remplir son mandat.

Le résumé financier que contient le présent plan donne un aperçu des coûts et des revenus prévus sur une période de trois ans. D'autres aspects de ce plan portent sur les initiatives de la période en cours.

La planification des activités n'est pas un exercice distinct et ponctuel. Il faut s'attendre à ce qu'on apporte des modifications à divers aspects du plan d'activités et des priorités de la CVMO en réponse aux questions émergentes et à l'évolution de la conjoncture des marchés, particulièrement en tenant compte de la pandémie de COVID-19 et des recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (le « Groupe de travail ») qui sont adoptées par le gouvernement.

Les renseignements liés à la CVMO que contient le Plan d'activités s'appliquent à l'organisation au 1<sup>er</sup> février 2021.

### **Principale loi habilitante : *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario***

La CVMO est responsable devant la ministre des Finances. Celle-ci, à son tour, est tenue de rendre compte à l'Assemblée législative de l'exécution du mandat de la Commission et de sa conformité avec les politiques gouvernementales, ainsi que de produire des rapports à l'Assemblée législative sur les affaires de la Commission.

La CVMO présente chaque année à la ministre les rapports clés suivants :

- des états financiers audités;
- un plan d'activités pluriannuel;

- l'énoncé des priorités annuel;
- un bilan de l'énoncé des priorités (un rapport provisoire par rapport à l'énoncé des priorités de l'exercice précédent);
- un rapport annuel.

De plus, le ministère des Finances est tenu informé des questions opérationnelles dans

le cadre de réunions régulières sur les travaux en cours.

La CVMO est tenue d'entériner ou de conclure un nouveau protocole d'entente (PE) avec le nouveau ou la nouvelle ministre des Finances dans les six mois suivant sa nomination.

# INTRODUCTION

## Vision, mandat et objectifs

### Notre vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières efficace et réceptif qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité inspirant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

### Notre mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, favoriser des marchés financiers justes et efficaces, et susciter la confiance à leur égard en sus de contribuer à la stabilité du système financier et à l'atténuation du risque systémique.

### Nos objectifs organisationnels

#### FAVORISER

la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

*Favoriser la confiance à l'égard des marchés financiers de l'Ontario parmi les intervenants dans le marché et les investisseurs.*

#### RÉDUIRE

le fardeau réglementaire

*Accroître l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario.*

#### FACILITER

l'innovation financière

*Créer un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs.*

### Renforcer notre base organisationnelle

**Les gens**

**La technologie**

**L'information**

## **Mandat et principes opérationnels**

---

Conformément à la Loi, la CVMO a pour mandat d'assurer la protection des investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces, et de susciter la confiance à leur égard, ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à l'atténuation du risque systémique. Les principaux moyens d'exécuter ce mandat sont les suivants :

- fixer ou définir les exigences relatives à la divulgation en temps opportun de renseignements exacts qui s'avèrent nécessaires pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées;
- établir des restrictions liées aux pratiques et aux procédures frauduleuses et déloyales des marchés;
- promouvoir des marchés équitables, efficaces et transparents;
- déterminer des exigences pour le maintien de normes élevées en matière d'aptitude et de conduite des affaires à l'intention des intervenants dans le marché;
- accorder prioritairement l'attention à la réduction du fardeau réglementaire inutile imposé aux intervenants dans le marché tout en assurant la protection des investisseurs;
- administrer de manière rapide, ouverte et efficace les activités d'application de la loi, de conformité et d'arbitrage;
- déléguer des fonctions particulières à des organismes d'autoréglementation (OAR) (sous réserve d'une supervision appropriée de la CVMO);
- harmoniser et coordonner de manière responsable des pratiques de réglementation avec d'autres territoires de compétence (p. ex. par l'intermédiaire des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), des chefs des organismes de réglementation et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV));

- faciliter l'innovation sur les marchés financiers de l'Ontario.

La CVMO s'engage à favoriser la confiance à l'égard des marchés financiers de l'Ontario, à appuyer un milieu propice à l'offre concurrentielle des capitaux, à rationaliser la réglementation en mettant davantage l'accent sur la réduction du fardeau réglementaire et à maintenir la position du secteur des services financiers de l'Ontario en tant que chef de file mondial et contributeur important à l'économie de la province.

La CVMO continuera de surveiller les risques liés à la stabilité du système financier, d'améliorer la résilience des marchés et d'atténuer les risques découlant des événements systémiques nationaux et mondiaux.

La CVMO poursuivra également sa recherche d'occasions de rendre son interface plus facile à utiliser pour les intervenants dans le marché et d'en alléger le coût. Les efforts visant à rationaliser la réglementation, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à alléger le fardeau réglementaire devraient avoir une incidence importante sur la réduction des coûts de conformité, y compris pour les entreprises novatrices et en phase de démarrage.

À mesure que ces changements sont apportés, les particuliers et les entreprises réglementés par la CVMO peuvent s'attendre à des niveaux de service améliorés, à moins de chevauchements des tâches et à une démarche réglementaire plus adaptée.

## **Réponse aux attentes énoncées dans la lettre de mandat de l'organisme**

---

La CVMO continuera de travailler en étroite collaboration avec le ministère des Finances conformément à la lettre de mandat de décembre 2020 que la ministre des Finances a adressée au président par intérim de la CVMO et elle assurera la coordination auprès des intervenants, le cas échéant, pour répondre aux attentes.

# ENVIRONNEMENT

## Analyse et incidence

Comme le monde émerge d'une année extraordinaire, deux facteurs environnementaux auront une incidence sur les activités et le programme de politiques de la CVMO pour les années à venir, soit la pandémie de coronavirus et les recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers de l'Ontario. D'autres enjeux clés qui peuvent influencer le programme de politiques de la CVMO, ses activités et la façon dont elle utilise ses ressources sont décrits ci-dessous.

### Incidence de la COVID-19

Depuis l'écllosion de la pandémie de COVID-19 au début de 2020, les économies et les marchés financiers du monde entier ont connu des conditions sans précédent. Les conséquences économiques de la mise en confinement d'une grande partie de l'économie pendant la première vague de la COVID-19 ont été importantes. La croissance économique a diminué considérablement, des millions de Canadiens ont connu des interruptions d'emploi et des entreprises ont eu de la difficulté à respecter leurs engagements financiers, comme les paiements aux fournisseurs et le paiement des loyers.

Les gouvernements ont apporté un soutien budgétaire et monétaire à grande échelle à l'économie et aux marchés des capitaux. Parallèlement, nous avons assisté à des niveaux sans précédent d'intervention de la banque centrale sur les marchés pour soutenir les liquidités. Ces mesures de soutien jettent les bases de la reprise économique.

Les marchés des capitaux ont fait preuve d'une grande résilience face aux conditions vécues. Les marchés se sont remis des tensions initiales subies en mars et avril

2020; toutefois, il reste un chemin long et difficile vers une reprise complète. La CVMO, en collaboration avec ses collègues des ACVM, a pris diverses mesures pour soutenir les participants du secteur et les investisseurs. Les organismes de réglementation poursuivront leurs efforts visant à déterminer et à mettre en œuvre des mesures de soutien, le cas échéant.

Malgré le début d'une reprise à l'été 2020, la récente recrudescence des cas de coronavirus au Canada et ailleurs a contribué à ralentir le rythme de la reprise. Les nouvelles récentes concernant la disponibilité des vaccins sont positives à l'égard des secteurs les plus touchés par la distanciation physique. Toutefois, comme la disponibilité généralisée des vaccins n'est pas prévue avant le milieu de 2021, les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 demeureront un sujet d'inquiétude.

Les ménages dont les revenus sont limités sont susceptibles d'accorder la priorité aux dépenses obligatoires et ils pourraient réduire leurs investissements. L'expérience de la fermeture de l'ensemble des secteurs d'activités économiques peut inciter d'autres ménages à rembourser leur dette et à se constituer une épargne d'urgence en cas de futures vagues de la pandémie et des mesures de confinement connexes, ce qui peut également avoir une incidence sur le comportement en matière de placement.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les prévisionnistes s'attendent à ce que les taux d'intérêt soient maintenus à des niveaux très bas jusqu'en 2023 au moins. Le maintien de taux d'intérêt bas aura une incidence sur les activités des marchés financiers, notamment sur les décisions relatives à la mobilisation de fonds et aux portefeuilles de placement.

Des taux peu élevés peuvent stimuler les entreprises à maintenir leurs seuils d'endettement actuels ou à accroître leurs emprunts si elles sont solvables. Il en résulterait des volumes stables, voire accrus, de dépôts de prospectus par les sociétés émettrices et des niveaux croissants d'endettement des sociétés.

Des faibles taux d'intérêt stimuleront les investisseurs à trouver des rendements qui correspondent à leurs besoins et à leurs plans. Les efforts accrus des investisseurs pour rechercher le rendement pourraient accroître leur exposition à des risques, ce qui peut se manifester sous forme d'investissement ayant recours au levier financier ou de placements individuels plus risqués.

Les organismes de réglementation devront demeurer vigilants face aux produits qui promettent des rendements supérieurs et ils devront s'assurer que les investisseurs disposent des outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées. Parmi les autres risques pour les investisseurs, on pourrait citer des problèmes liés à la qualité des renseignements financiers, à l'information prospective et aux frais de service de la dette, ainsi qu'aux préoccupations relatives à la poursuite de la croissance du seuil d'endettement des sociétés.

### **Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers**

---

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise en place du Groupe de travail qui a entamé ses travaux en février 2020. Il a publié un rapport de consultation en juillet 2020 et son rapport final le 22 janvier 2021. Le rapport final du Groupe de travail comprend d'importantes recommandations visant à moderniser le cadre réglementaire des marchés financiers.

La CVMO examinera les recommandations du Groupe de travail et elle en tiendra compte. Elle ajustera ses priorités pour prendre en compte tout changement que le Groupe de travail recommande, tel qu'adopté par le gouvernement de l'Ontario.

## **Technologie et innovation**

---

Le rythme de l'évolution et de l'innovation technologiques engendre des défis liés à l'élaboration et au maintien d'un cadre réglementaire réceptif et aligné. Les intervenants dans le marché continuent d'élargir leur gamme de produits et de services. Les innovations en matière de technologie financière (qui facilitent la prestation des services financiers) et de technologie de réglementation (qui facilitent la prestation des services de conformité à la réglementation) continuent de progresser et elles constituent une importante force perturbatrice dans le secteur des services financiers. La complexité découlant de l'innovation financière présente de nombreux avantages et risques pour les marchés. La technologie financière tire parti des nouvelles technologies pour concevoir de nouveaux modèles de services financiers, notamment en proposant de nouveaux produits (p. ex. cryptoactifs basés sur des chaînes de blocs) et en perturbant les modes de prestation des services (p. ex. conseillers en ligne). Les sociétés de services financiers utilisent l'innovation technologique, la numérisation et la technologie de registres distribués pour réduire les coûts d'exploitation et pour améliorer l'efficacité.

L'ampleur et le rythme de l'innovation dans le secteur financier pourraient entraîner des lacunes dans la réglementation ou devenir une source de non-conformité. Par exemple, les applications et les répercussions potentielles de l'intelligence artificielle (IA) sont importants, mais elles ne sont pas encore bien comprises.

## **Besoins et éducation des investisseurs**

---

Les besoins et les défis des investisseurs, qui constituent les principaux moteurs des préoccupations réglementaires, évoluent rapidement. Les données démographiques changent, le secteur financier évolue, la technologie est en pleine mutation et l'incidence de la pandémie mondiale actuelle sur la sécurité financière future des gens commence à peine à être comprise. L'un des moyens de relever ces défis consiste à

éduquer les investisseurs, ce sur quoi les divers intervenants des marchés financiers s'entendent généralement.

Étant donné que la responsabilité de l'investissement commence à passer aux particuliers, ceux-ci sont appelés à atteindre le rendement nécessaire pour financer leurs besoins futurs. Il existe de grandes lacunes dans les niveaux d'expérience en matière de placement et de connaissances financières chez les investisseurs. L'éducation des investisseurs peut contribuer à ce qu'ils obtiennent de meilleurs résultats financiers et constitue un élément important concernant leur protection.

La protection des investisseurs est un élément clé du mandat de la CVMO. La CVMO protège les investisseurs en faisant appliquer activement les lois sur les valeurs mobilières afin de tenir les contrevenants responsables de leurs actes et de prévenir toute inconduite ultérieure. Le Bureau des investisseurs de la CVMO fournit des renseignements impartiaux pour aider les investisseurs à évaluer leurs choix, à investir judicieusement et à se protéger contre la fraude. La CVMO se concentre sur l'amélioration de l'expérience des investisseurs, notamment en améliorant l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation, et en améliorant l'information fournie aux investisseurs ou d'autres interactions entre les investisseurs et les émetteurs et les inscrits.

Les données démographiques sont essentielles afin de mieux cerner les besoins des investisseurs et elles constituent un facteur déterminant dans la plupart des enjeux qui les concernent. Les divers segments d'investisseurs (p. ex. les personnes âgées et les milléniaux) présentent des caractéristiques particulières et des défis différents relativement à leurs objectifs et à leurs horizons temporels de placement. Leurs préférences peuvent varier en ce qui concerne les produits (FNB par rapport aux fonds communs de placement) et les modes de prestation des services.

L'intérêt croissant à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance signifie également que les

organismes de réglementation doivent tenir compte du meilleur moyen d'aider les investisseurs à obtenir les renseignements dont ils ont raisonnablement besoin pour prendre des décisions éclairées en matière de placement et de vote.

L'automatisation des conseils financiers redéfinit la prestation des services de gestion du patrimoine des clients et les frais exigés pour ces conseils.

En raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19, il est davantage nécessaire que la CVMO fournisse des ressources et un soutien aux investisseurs et aux consommateurs de produits et de services financiers. La CVMO cherchera de nouveaux moyens novateurs de dispenser une formation aux investisseurs et d'appuyer les épargnants dans le contexte actuel d'investissement complexe et incertain.

## Résilience en matière de cybersécurité

---

Il risque d'y avoir des cyberattaques qui pourraient perturber nos marchés et les intervenants dans le marché. La dépendance croissante à l'égard de la connexité numérique augmente le risque d'interruption numérique de nos services et des marchés financiers, entraînant impérativement la nécessité de sensibilisation aux cyberattaques et de renforcement de la résilience en matière de cybersécurité. Il s'agit d'une menace grandissante, étant donné qu'un nombre croissant d'entreprises, de services et d'opérations traversent les frontières nationales et internationales. La CVMO, en collaboration avec d'autres organismes de réglementation partenaires, a un rôle important à jouer dans le cadre de l'évaluation et de la promotion de l'état de préparation, du soutien de la coordination et de la résilience en matière de cybersécurité au sein du secteur des services financiers, ainsi que dans la sensibilisation aux risques liés à la cybersécurité.

## Transformation numérique

---

La complexité sans cesse croissante du marché entraîne une meilleure disponibilité

des données et une grande dépendance à l'égard de celles-ci. La CVMO ajoute de nouveaux outils et processus pour aider le personnel à s'acquitter de ses responsabilités. Il s'agira tout particulièrement de relever les défis liés à la gestion des volumes croissants de données, y compris la sécurité de l'information.

La CVMO investit dans la technologie et l'infrastructure pour soutenir un programme de transformation numérique qui améliorera l'accès aux données et à l'information afin de cerner les tendances et les risques à l'appui de l'analyse et de la prise de décision.

### **Stratégie relative aux effectifs**

---

La capacité de la CVMO à atteindre les buts et les objectifs stratégiques établis dépend

de la disponibilité de ressources suffisantes et appropriées. La pandémie de COVID-19 a changé notre façon de travailler, la majorité des employés de la CVMO travaillant à partir de bureaux à domicile, sans toutefois que l'efficacité opérationnelle ne soit réduite.

Bien qu'il soit toujours difficile d'attirer, de motiver et de maintenir en poste les talents les plus prometteurs au sein d'un marché concurrentiel, la CVMO continue de renforcer ses capacités et ses compétences en recrutant des employés dans tout un éventail de domaines et en perfectionnant les compétences et l'expérience de ses talents à l'interne.

# ENVIRONNEMENT

## Règlementation des valeurs mobilières

La réglementation des valeurs mobilières relève de la compétence des provinces, mais les décisions prises à l'échelle provinciale peuvent avoir une incidence sur les marchés financiers du Canada ainsi que sur ceux de l'Ontario. Les autres membres des ACVM détiennent des mandats semblables visant à protéger les investisseurs et à favoriser des marchés financiers équitables et efficaces. Tous les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières collaborent actuellement par l'intermédiaire des ACVM. Les ACVM ne sont pas une entité juridique, mais bien un organisme coopératif.

### Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)

Le principal objectif des ACVM est de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés financiers canadiens. Les membres des ACVM travaillent en collaboration pour élaborer et pour mettre en œuvre des lois harmonisées sur les valeurs mobilières et pour administrer, surveiller et faire appliquer les lois d'une manière cohérente et coordonnée afin de réduire au minimum le doublement des mesures réglementaires.

### Politiques et processus harmonisés

Les ACVM ont atteint un niveau élevé d'harmonisation et d'uniformité dans les lois sur les valeurs mobilières et la mise en œuvre de ces lois partout au Canada. À l'heure actuelle, la plupart des exigences réglementaires sont énoncées dans les règlements ainsi que les règlements et les politiques multilatéraux adoptés avec un libellé quasiment uniforme dans tous les territoires de compétence. En plus d'harmoniser les règlements, le régime de passeport et le mode d'interaction connexe avec la CVMO fournissent une procédure de dépôt et d'examen simplifiée des prospectus et des demandes de dispense auprès de

multiples organismes de réglementation au Canada, ce qui réduit le fardeau réglementaire imposé aux intervenants dans le marché. Le régime vise à permettre à un membre des ACVM de s'appuyer sur l'analyse et l'examen effectués par le personnel d'un autre membre des ACVM. La CVMO n'est pas membre du régime de passeport, mais, dans bien des cas, elle se fonde sur les décisions d'autres territoires de compétence.

### Organismes d'autorégulation (OAR)

Les ACVM ont mis au point une approche coordonnée en matière de réglementation des OAR. Les OAR reconnus jouent un rôle important dans la promotion de la protection des investisseurs et de l'intégrité du marché. Ils disposent de règles normatives, du personnel chargé de la conformité et d'une fonction de mise en application de la loi, qui comprend le pouvoir d'imposer des sanctions à leurs courtiers membres et à leurs représentants individuels et aux personnes autorisées, c.-à-d. amendes, réprimandes, suspensions et radiations d'adhésion permanentes. La *Loi sur les valeurs mobilières* offre aux OAR la capacité de poursuivre le recouvrement des amendes disciplinaires directement devant les tribunaux. En tant qu'organismes de réglementation de première ligne, les OAR s'acquittent de leurs responsabilités, sous réserve de la surveillance des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières compétents, appelés « autorités de reconnaissance ».

Le Canada compte deux OAR reconnus et financés par le secteur : l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) à l'intention des courtiers de fonds communs de placement inscrits et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

à l'intention des courtiers en valeurs mobilières et des membres du marché. La plupart des membres des ACVM s'appuient sur les OAR compétents pour mener leurs activités courantes de réglementation des courtiers de fonds communs de placement et des courtiers en valeurs mobilières; l'OCRCVM est également responsable de l'inscription des particuliers et de la surveillance des négociations effectuées sur les marchés boursiers et du financement par emprunt au Canada. Chaque OAR est l'unique promoteur d'un fonds de protection des épargnants visant à protéger les actifs des clients en cas d'insolvabilité de l'un de ses membres.

Les fonds approuvés sont ceux du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) à l'intention des membres de l'OCRCVM et ceux de la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM (CPI de l'ACFM) à l'intention de ses propres membres.

Les autorités de reconnaissance disposent de programmes officiels de surveillance comprenant la production régulière de rapports sur les activités, des examens de surveillance, des processus d'examen des modifications proposées aux règles et aux règlements, et des réunions régulières avec les OAR afin de discuter des enjeux et des nouvelles tendances. Des programmes semblables sont en place pour les fonds de protection des épargnants. Étant donné que plusieurs territoires de compétence participent à la surveillance des OAR et des fonds de protection des épargnants, les programmes sont coordonnés. À cette fin, on a recours à un modèle d'organisme de réglementation principal; chaque autorité de reconnaissance participe activement à la surveillance, mais un seul organisme de réglementation (c.-à-d. l'organisme de réglementation principal) coordonne le processus. La CVMO est l'organisme de réglementation principal de l'OCRCVM, du FCPE et de la CPI de l'ACFM, tandis que la British Columbia Securities Commission (BCSC) est l'organisme de réglementation principal de l'ACFM.

Le comité permanent de surveillance des OAR des ACVM est responsable de traiter les questions et les initiatives touchant à ces organismes. Les activités courantes de surveillance des OAR et des fonds de protection des épargnants sont assurées par des sous-comités établis pour chacun d'entre eux. Ces sous-comités servent également de forums de discussion sur les enjeux liés à chaque entité réglementée.

## **Bourses**

---

Les bourses reconnues dans divers territoires de compétence au Canada sont le Groupe TMX Inc. (et le Groupe TSX Inc., qui exploite la bourse), la Bourse de croissance TSX, la Bourse des valeurs canadiennes (CSE), la Bourse Alpha TSX (Alpha), Neo Exchange Inc. (NEO), Nasdaq CXC Limited (Nasdaq), Natural Gas Exchange (NGX) et la Bourse de Montréal. Ces bourses fournissent des services dans plusieurs provinces et territoires, et elles font l'objet de réglementation par les organismes de réglementation des valeurs mobilières dans les territoires de compétence où elles exercent leurs activités. Les ACVM s'appuient sur un modèle d'organisme de réglementation « principal » pour la surveillance de chaque bourse reconnue, selon lequel un territoire de compétence reconnaît la bourse tandis que les autres la dispensent d'une reconnaissance en se fondant sur des principes de reconnaissance.

La CVMO est l'organisme de réglementation principal du Groupe TSX Inc., d'Alpha, de NEO et de Nasdaq. Elle est également l'organisme de réglementation principal de la CSE, conjointement avec la BCSC. L'Alberta Securities Commission (ASC) et la BCSC sont les organismes de réglementation principaux conjoints de la Bourse de croissance TSX. En ce qui concerne le marché des produits dérivés, l'Autorité des marchés financiers (AMF) est l'organisme de réglementation principal de la Bourse de Montréal et l'ASC, celui de NGX.

## **Agences de compensation**

---

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, les agences de compensation qui exercent leurs activités en Ontario doivent être reconnues par la CVMO ou être dispensées de l'obligation d'être reconnues comme agences de compensation en Ontario.

## **Référentiels centraux**

---

Dans le cadre de l'engagement du Canada à l'égard de l'initiative du G20 visant à réformer les pratiques sur les marchés des produits dérivés de gré à gré, la CVMO a adopté une Règle sur les référentiels centraux afin de renforcer la transparence sur le marché des produits dérivés de gré à gré en exigeant que les intervenants dans le marché déclarent certains renseignements sur les opérations à un référentiel central désigné et d'imposer des normes minimales aux référentiels centraux désignés afin de s'assurer qu'ils exercent leurs activités de manière à promouvoir l'intérêt public. Les intervenants dans le marché ont commencé à faire leurs déclarations en vertu de la Règle sur les référentiels centraux en octobre 2014.

## **Réglementation des émetteurs – Placements et information continue**

---

La divulgation d'informations complètes, exactes et opportunes constitue la pierre angulaire de la protection des investisseurs et de l'efficacité des marchés financiers. Sous réserve de certaines dispenses précises, les émetteurs sont tenus d'élaborer et de déposer un prospectus provisoire et un prospectus définitif avant toute distribution de valeurs mobilières au public. Le prospectus doit divulguer complètement, fidèlement et clairement tous les faits importants se rapportant aux valeurs mobilières offertes selon le prospectus et la Commission doit le recevoir.

Les sociétés ouvertes (appelées « émetteurs assujettis ») doivent se conformer à des obligations en matière d'information continue périodique et opportune. Ces obligations comprennent la production de rapports financiers périodiques (annuels et intermédiaires), de déclarations de

changement important, ainsi que de déclarations d'acquisition d'entreprise. Des exigences qui contribuent à des marchés équitables et efficaces, comme la production de rapports d'initiés, ainsi que des exigences en matière de gouvernance d'entreprise et de protection des actionnaires minoritaires font également partie de la réglementation des sociétés ouvertes.

Les émetteurs qui se prévalent d'une dispense de prospectus doivent se conformer aux conditions applicables. Selon la dispense, les conditions se rapportent à la nature des acheteurs, aux limites des montants pouvant être distribués, à l'information qui doit être divulguée et aux limites de la production continue de rapports.

Les examens de surveillance des notices d'offre des émetteurs assujettis sont effectués selon une approche fondée sur le risque, à la fois lorsqu'une société offre initialement ses titres au public et de façon continue comme elle fournit sans cesse de l'information au marché afin d'évaluer la conformité aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières.

Les placements dispensés de prospectus ne nécessitent pas d'approbation préalable ni d'examen par le personnel. La conformité et la surveillance des émetteurs sur le marché dispensé sont axées sur la sensibilisation à nos exigences, la surveillance de l'utilisation des dispenses de prospectus et la détection des cas importants de non-conformité qui pourraient nécessiter une intervention réglementaire.

Sous réserve de certaines dispenses précises, les émetteurs sont tenus d'élaborer et de déposer un prospectus provisoire et un prospectus définitif avant toute distribution de valeurs mobilières au public. Les fonds d'investissement qui proposent des valeurs mobilières au public doivent préparer et déposer un prospectus provisoire et un prospectus définitif avant de distribuer leurs valeurs mobilières. Rédigé dans un langage simple, ce document doit fournir des renseignements essentiels sur le fonds et il ne doit pas comporter plus de deux pages. De même, les fonds négociés en bourse

(FNB) doivent remettre un document d'Aperçu du fonds aux investisseurs qui achètent des titres de FNB par l'intermédiaire d'une bourse.

Les fonds d'investissement offerts au public sont assujettis à des obligations des obligations d'information continue semblables à celles qui s'appliquent aux sociétés ouvertes. Ces fonds d'investissement doivent également se conformer aux règlements sur les produits qui contribuent à la protection des investisseurs, y compris les restrictions de placement, les exigences relatives à la garde des actifs et les exigences en matière de droit de vote des détenteurs de valeurs mobilières. La protection des investisseurs est davantage favorisée en exigeant que chaque fonds d'investissement offert au public dispose d'un comité d'examen indépendant (CEI), c.-à-d. un organisme entièrement autonome dont le rôle est d'examiner toutes les décisions renvoyées au CEI par le gestionnaire du fonds impliquant un conflit d'intérêts réel ou perçu auquel fait face le gestionnaire dans le cadre de l'exploitation du fonds.

La CVMO réglemente également les produits structurés qui sont des valeurs mobilières et qui sont vendus à des épargnants. Ces produits structurés sont également appelés « obligations indexées sur octrois ». Les obligations indexées sur octrois offrent une exposition des placements à des indices publics et elles peuvent avoir divers degrés de protection en cas de baisse ou de paiement. Pour distribuer ces obligations indexées sur octrois, leurs émetteurs déposent des prospectus préalables de base et des suppléments au prospectus. Toute nouvelle obligation indexée sur octroi est assujettie à l'examen de la CVMO avant d'être distribuée.

### **Inscription des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds d'investissement**

Le principe fondamental de la réglementation des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds de placement repose

sur l'inscription et les obligations continues des personnes et des compagnies inscrites. L'inscription consiste à démontrer que la personne ou la société respecte les exigences relatives aux qualités requises en matière de compétence, d'intégrité et de solvabilité financière. Une fois inscrit, un courtier, un conseiller ou un gestionnaire de fonds d'investissement doit respecter de façon continue les obligations des personnes et des compagnies inscrites. Par exemple, les compagnies inscrites doivent respecter certaines exigences liées à la conduite professionnelle (y compris les exigences en matière de connaissance du client, de connaissance du produit, de convenance, de gestion des conflits et de relation avec le client), ainsi que des exigences liées aux rapports financiers, aux fonds de roulement, à l'assurance et au cautionnement.

Sauf si elles font l'objet d'une dispense ou d'une exception discrétionnaire, les sociétés doivent s'inscrire dans chaque territoire de compétence où elles exercent les activités suivantes :

- effectuer des opérations;
- fournir des conseils;
- se présenter comme effectuant des opérations ou offrant des conseils;
- agir en tant que souscriptrice;
- agir en tant que gestionnaire de fonds d'investissement.

La CVMO inscrit les sociétés dans toutes les catégories d'inscription (cette fonction n'est pas déléguée aux OAR en Ontario).

Les particuliers doivent s'inscrire auprès de la CVMO s'ils effectuent des opérations ou des activités de souscription, s'ils fournissent des conseils au nom d'un courtier ou d'un conseiller inscrit, ou encore s'ils agissent à titre de personne désignée la plus haut placée ou de responsable de la conformité d'une société inscrite.

La CVMO a délégué à l'OCRCVM l'inscription des représentants de courtier de ses sociétés membres. Afin de faciliter l'inscription et le dépôt dans plusieurs territoires de

compétence, les ACVM ont mis en place la Base de données nationale d'inscription et elles ont harmonisé le régime d'inscription. Des examens de surveillance des personnes et des compagnies inscrites ainsi que des intervenants dans le marché des produits dérivés sont effectués afin d'évaluer la conformité aux lois et aux règles applicables

en matière de valeurs mobilières. Des personnes et des compagnies inscrites sont sélectionnées en utilisant une approche fondée sur le risque pour des examens de conformité se rapportant à des problèmes précis ou lorsqu'on repère des préoccupations liées à des personnes et à des compagnies inscrites en particulier.

# ENVIRONNEMENT

## Comités consultatifs de la CVMO

Les cadres supérieurs et le personnel des directions opérationnelles de la CVMO sont appuyés par divers comités consultatifs tiers qui ont été mis sur pied pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes :

- fournir une grande diversité d'idées et d'expertise lors de l'élaboration de nouvelles initiatives stratégiques;
- aider la CVMO à comprendre la façon dont une politique particulière récemment mise en œuvre a une incidence sur les intervenants dans le marché financier;
- améliorer la compréhension de la CVMO des préoccupations et des problèmes auxquels fait face un groupe d'intervenants sur une base régulière.

Voici une liste des principaux comités consultatifs :

### **Le Groupe consultatif des investisseurs :**

Il s'agit d'un comité consultatif indépendant de la Commission. Le comité fournit des commentaires en réponse aux demandes publiques de commentaires de la Commission sur les règles, les politiques, les documents conceptuels et les projets de discussion proposés. Le comité formule également des commentaires sur l'énoncé annuel des priorités proposé par la CVMO, propose des questions de politique à examiner et donne des conseils sur l'efficacité des initiatives de protection des investisseurs de la CVMO.

**Comité consultatif de la structure des marchés (CCSM) :** Il sert de forum visant à discuter des enjeux et des initiatives d'élaboration de politiques et de règles liés à la structure du marché et aux opérations sur les marchés financiers canadiens et mondiaux.

### **Comité consultatif des petites**

**entreprises (SBAC) :** Il conseille le personnel de la Direction du financement des entreprises de la CVMO sur les pratiques commerciales actuelles et sur les nouvelles tendances touchant les petites entreprises sur les marchés publics et privés. Le SBAC fournit également des commentaires sur l'efficacité des politiques et des initiatives de la Direction du financement des entreprises en ce qui a trait aux petites entreprises.

### **Comité consultatif technique sur les**

**fonds d'investissement (CCTFI) :** Il conseille le personnel de la CVMO sur les problèmes de conformité technique découlant du régime réglementaire des produits des fonds d'investissement et à l'égard des possibilités d'améliorer l'harmonisation des objectifs des investisseurs avec ceux du secteur et de la réglementation.

### **Comité consultatif sur l'information**

**continue (CCIC) :** Il conseille le personnel de la CVMO sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen des politiques et pratiques relatives à l'information continue.

### **Comité consultatif technique de**

**surveillance du secteur minier (CCTSS) :** Il fournit des conseils aux ACVM sur des questions d'ordre technique liées aux exigences de divulgation relatives au secteur minier. Le comité sert également de forum pour la communication continue entre les ACVM et le secteur minier.

### **Comité consultatif sur les valeurs**

**mobilières (CCVM) :** Il fournit des conseils à la CVMO sur les initiatives stratégiques et de réglementation, ainsi que sur les tendances des marchés financiers.

**Comité consultatif sur les personnes et les compagnies inscrites (CCPCI) :** Il sert de forum de discussion portant sur les questions liées aux enjeux et aux défis auxquels font face les inscrits dans l'interprétation et le respect des lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario, y compris les questions relatives à l'inscription et à la conformité.

**Comité consultatif sur les instances en valeurs mobilières (CCIVM) :** Il fournit des commentaires et des conseils au Bureau du secrétaire sur les initiatives stratégiques et de procédures liées aux instances devant le tribunal administratif de la Commission.

**Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées (CCEPA) :** Il sert de forum pour discuter des enjeux et des défis auxquels font face les personnes âgées. Le comité fournit au personnel de la CVMO des avis et des commentaires d'experts sur les activités liées aux politiques, aux opérations, à l'éducation et à la sensibilisation en matière de valeurs mobilières qui sont conçues pour répondre aux besoins des investisseurs plus âgés.

**Comité consultatif sur les rapports financiers :** Il fournit des conseils au Comité des chefs comptables des ACVM sur des initiatives stratégiques pertinentes et sur diverses questions techniques de

comptabilité et de vérification liées aux exigences et aux directives applicables aux rapports financiers énoncées dans les lois régissant les valeurs mobilières au Canada. Le comité sert également de forum pour discuter des pratiques et des tendances en matière de rapports financiers dans les marchés financiers canadiens et mondiaux.

### **Harmonisation internationale**

---

La CVMO participe activement sur la scène internationale en favorisant la coopération, l'échange d'informations l'élaboration de principes, de normes et de pratiques exemplaires en matière de réglementation des valeurs mobilières. Le président par intérim de la CVMO est membre du conseil d'administration de l'OICV, principal forum international sur la politique à l'intention de plus de 100 organismes de réglementation des valeurs mobilières aussi reconnue comme le principal organisme normalisateur du secteur à l'échelle mondiale. Le personnel de la CVMO exerce régulièrement un rôle de premier plan au sein des comités de politique de l'OICV et il collabore activement avec d'autres organismes de réglementation dans le cadre des protocoles d'entente multilatéraux de l'OICV afin de faciliter les enquêtes transfrontalières et les questions d'application de la loi.

# GOVERNANCE

## La Commission

En tant qu'organisme de réglementation responsable de la surveillance des marchés financiers de l'Ontario, la Commission administre et applique les lois. La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit la Commission comme une société sans capital-actions dont le conseil d'administration est composé de ses membres (les membres). La Commission comprend au moins neuf et au plus seize membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Si la Commission compte de deux à huit membres en poste, elle est réputée être dûment constituée pendant un maximum de 90 jours selon la Loi.

Les membres sont nommés pour une durée déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation de la ministre des Finances et du Conseil des ministres. Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne également un membre à titre de président et chef de la direction de la Commission, et il peut en désigner un maximum de trois à la vice-présidence de la Commission. Le président et chef de la direction ainsi que les vice-présidents sont des membres à temps plein et ils consacrent tout leur temps aux travaux de la Commission. Les autres membres, y compris l'administrateur en chef, sont des membres à temps partiel, sont indépendants de la direction et ils consacrent tout le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, la Commission est composée de douze membres, soit trois à temps plein et neuf à temps partiel. Les membres à temps plein sont D. Grant Vingoe, président et chef de la direction par intérim, ainsi que Wendy Berman et Timothy Moseley, vice-présidents. Les membres à temps partiel sont Mary Anne De Monte-Whelan, Garnet W. Fenn, Lawrence P. Haber, Craig Hayman, Raymond Kindiak, Frances Kordyback, Cathy Singer, M. Cecilia Williams

et Heather Zordel.

Les candidats à une nomination sont recommandés à la ministre par le président à la suite d'un processus de recrutement dirigé par le Comité de gestion interne et des mises en candidature du conseil d'administration. Le comité examine régulièrement les qualifications, les qualités, les compétences et l'expérience des membres pour s'assurer qu'ils respectent, individuellement et collectivement, les normes nécessaires pour exercer efficacement leurs responsabilités. Le comité applique une matrice de compétences pour cerner toute lacune en matière de qualités, de compétences et de qualifications qui pourrait survenir en raison d'une prochaine vacance au sein de la Commission.

Les nominations et les renouvellements de mandat des membres de la Commission sont effectués conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, au protocole d'entente conclu avec la ministre des Finances et aux procédures du Secrétariat des nominations de l'Ontario. Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, les nominations gouvernementales respecteront les besoins de l'entité à laquelle les personnes ont été nommées, mais également la diversité de la population de l'Ontario et la nécessité de fournir des services et de prendre des décisions de manière professionnelle, éthique et compétente.

La Directive concernant les organismes et les nominations prévoit qu'une personne nommée à un organisme de réglementation, tel que la Commission, sera nommée pour un mandat initial d'une durée maximale de deux ans, tout en étant admissible à un deuxième mandat de trois ans au plus et à un troisième mandat d'un maximum de de cinq ans. La Commission a adopté une politique visant à

recommander le renouvellement du mandat d'un membre à temps partiel admissible pour un maximum de deux autres mandats de deux ans, donnant ainsi lieu à un mandat d'une durée globale potentielle de six ans.

## **Cadre de gouvernance**

Bien que sa structure soit celle d'une société, la Commission est un organisme de réglementation et son objet est prescrit par la Loi. La Loi établit le rôle de la Commission en ce qui concerne la réglementation des marchés financiers, énonce les principes fondamentaux dont elle doit tenir compte pour surveiller l'administration et l'application de la Loi et expose les grandes lignes de la structure de base de la Commission en matière de gouvernance et de responsabilisation.

Contrairement à une société par actions, la Commission n'a pas d'actionnaires auxquels le conseil d'administration doit rendre compte. La Commission est plutôt responsable devant la ministre des Finances et, par l'entremise de celle-ci, devant l'Assemblée législative de l'Ontario. La Loi exige que la Commission conclue un protocole d'entente avec la ministre des Finances tous les cinq ans et qu'elle lui fournisse tous les renseignements liés à ses activités, à ses opérations et à ses affaires financières qu'elle demande, y compris un rapport annuel.

Le protocole d'entente établit la relation de reddition de comptes qui lie la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la ministre. Lorsqu'il y a un changement de ministre ou de président et chef de la direction, les deux parties doivent s'entendre soit pour confirmer le protocole d'entente actuel, soit pour le réviser et en signer un nouveau. Le protocole d'accord en vigueur peut être consulté sur le site Web de la Commission.

## **Rôle des membres**

### **Aperçu**

Les membres de la Commission exercent trois fonctions distinctes à l'appui du mandat de celle-ci, soit élaborer des politiques et des règles, siéger au conseil d'administration et

arbitrer les instances administratives. Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, les membres approuvent et surveillent la mise en œuvre des initiatives et des priorités réglementaires de la Commission. À titre d'administrateurs, les membres surveillent la gestion des affaires financières et autres de la Commission. À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives portées devant le Tribunal de la Commission – le tribunal administratif auquel est conféré le pouvoir de tenir des audiences en vertu des Lois. Les grandes lignes de ces trois principaux rôles sont brièvement présentées ci-dessous.

### **Le rôle des membres dans l'élaboration des politiques et des règles**

La Commission réglemente les marchés financiers de l'Ontario en élaborant des règles ayant force de loi et en adoptant des politiques qui exercent une influence sur le comportement des intervenants dans les marchés financiers. La Commission s'acquitte de ses fonctions de surveillance réglementaire par l'application des Lois et par l'administration de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario.

Les membres assistent régulièrement à des réunions d'élaboration de politiques et de règles avec le personnel pour examiner et approuver les initiatives, les priorités, les politiques et les règles en matière de réglementation et pour discuter de la surveillance générale des marchés financiers.

La fonction d'élaboration de politiques et de règles des membres comprend les éléments suivants :

- établir les priorités stratégiques en matière de réglementation qui orientent les activités courantes au moyen de l'Énoncé annuel des priorités publié par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario;
- fournir des commentaires au personnel en ce qui concerne l'élaboration de

politiques et de règles et d'autres initiatives réglementaires, y compris des initiatives en collaboration avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières;

- évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités et des initiatives;
- guider le personnel sur les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux des marchés financiers.

Deux membres se rencontrent deux fois par semaine pour étudier les demandes de dispense de la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario. En outre, les vice-présidents examinent les nouvelles demandes de dispense.

### **Le rôle des membres à titre d'administrateurs de la Commission**

Les membres agissent à titre d'administrateurs de la Commission. À ce titre, ils sont responsables de la gérance globale de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, y compris la planification stratégique et l'établissement des budgets annuels, l'examen financier, la présentation des rapports financiers et la divulgation des renseignements financiers, l'évaluation des risques et les contrôles internes ainsi que la gouvernance du Conseil.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de surveillance dans le cadre des assemblées ordinaires et extraordinaires de la Commission tout entière et des réunions des quatre comités permanents. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au moins une fois par trimestre et des assemblées extraordinaires ont lieu, au besoin. Le conseil d'administration tient également des réunions de planification stratégique et d'établissement des priorités conjointement avec l'équipe de la haute direction.

Le conseil d'administration a délégué certaines responsabilités de surveillance à ses comités permanents tout en conservant le pouvoir décisionnel. Le conseil d'administration compte quatre comités permanents : le Comité des finances et de la vérification, le Comité de gestion interne et

des mises en candidature, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de gestion des risques.

La CVMO a adopté la *Charte des rôles et des responsabilités de la Commission* en matière de gouvernance pour promouvoir une gouvernance transparente, responsable et éclairée. L'engagement de la Commission à l'égard de l'excellence dans le cadre de ses pratiques de gouvernance est appuyé par des rôles et des responsabilités clairs, des processus et une présentation de rapports efficaces, ainsi qu'une planification stratégique étendue et une importante participation des intervenants.

### **Le rôle des membres à titre d'arbitres du tribunal de la Commission**

À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas en raison de sa participation aux activités d'application de la Loi) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives portées devant le Tribunal de la Commission.

Les instances portées devant le Tribunal sont régies par la *Loi sur l'exercice des compétences légales* de l'Ontario, les Règles de procédure et formules de la Commission, la Directive de pratique de la Commission ainsi que les principes de droit applicables aux tribunaux administratifs.

La Commission a adopté une directive en matière d'arbitrage afin d'améliorer la transparence de ses processus d'arbitrage et elle fournit aux membres et aux employés des conseils sur les normes professionnelles et éthiques que l'on attend d'eux dans l'exercice de leurs responsabilités. La Commission a mis sur pied le Comité d'arbitrage en tant que comité consultatif permanent pour aider les membres à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'arbitrage et pour promouvoir l'excellence du tribunal.

### **Secrétaire de la Commission**

Le conseil d'administration nomme le secrétaire de la Commission, qui est un

agent responsable de la société et qui est tenu de rendre compte directement au président et chef de la direction. Le secrétaire de la Commission est chargé de la surveillance et du leadership du cadre de gouvernance et du Tribunal. Le secrétaire fournit des conseils stratégiques en matière de gouvernance, une orientation et un

soutien aux membres, fait progresser les communications entre le conseil d'administration et la direction, consigne les procès-verbaux de la Commission, préserve l'intégrité et l'équité procédurale du tribunal et assure une formation sur la gouvernance et le tribunal aux membres et aux autres intervenants.

# FONCTIONNEMENT

## Organisation, structure et ressources pour atteindre les objectifs

En 2019, la CVMO a annoncé une nouvelle structure de gestion visant à moderniser et à soutenir sa capacité de suivre le rythme des changements sur les marchés financiers et de remplir son mandat. Tout au long de 2020, la mise en œuvre de la structure organisationnelle annoncée s'est poursuivie, notamment par la publication de la Charte du Bureau de la croissance économique et de l'innovation, qui énonce sa vision, son rôle et ses objectifs stratégiques.

En 2020, la CVMO a également annoncé la mise sur pied d'une Direction des solutions numériques, y compris le nouveau poste de direction de chef du service numérique. Cette direction vise à aider la CVMO à devenir plus stratégique et proactive pour tirer parti des tendances numériques et s'y adapter. La centralisation de la conception de solutions numériques et de données, grâce à la mise en place de cette direction, se traduira également par une utilisation plus efficace des ressources, une plus grande intégration des opérations des directions et une harmonisation avec une vision numérique commune. La Direction des solutions numériques relève de la chef de l'administration.

La CVMO est structurée selon trois grands domaines, comme suit :

### ***Directions responsables des opérations réglementaires relevant du directeur général***

Les directions responsables des opérations réglementaires comprennent les suivantes :

- Conformité et inscription des personnes et des compagnies;
- Financement des entreprises;
- Produits dérivés;
- Application de la loi;

- Fonds d'investissement et produits structurés;
- Bureau des investisseurs;
- Réglementation des marchés;
- Bureau du chef comptable;
- Bureau de la croissance économique et de l'innovation;
- Bureau des fusions et des acquisitions;
- Stratégies et recherche en matière de réglementation.

### ***Directions responsables des opérations commerciales relevant de la chef de l'administration***

Les directions responsables des opérations commerciales comprennent les suivantes :

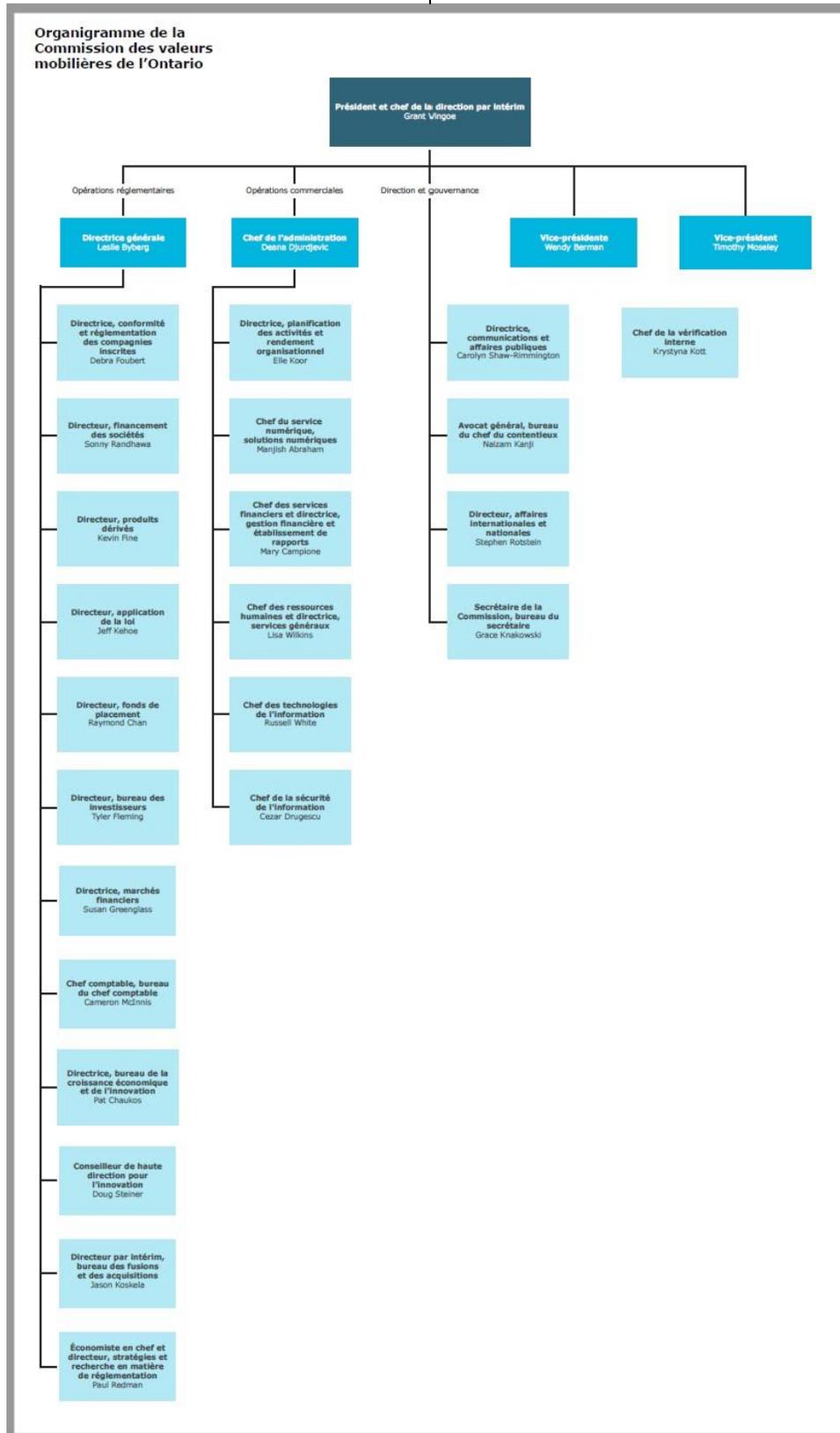
- Planification des activités et du rendement organisationnel;
- Solutions numériques;
- Gestion financière et production de rapports;
- Ressources humaines et services généraux;
- Sécurité de l'information;
- Services d'information.

### ***Directions responsables des services consultatifs et de gouvernance relevant du président et chef de la direction***

Les directions responsables des services consultatifs et de gouvernance comprennent les suivantes :

- Communications et affaires publiques;
- Bureau du chef du contentieux;
- Affaires internationales et nationales;
- Bureau du secrétaire.

La direction d'audit interne relève du président et chef de la direction.



Remarque : La structure organisationnelle ci-dessus représente celle de la CVMO au 1<sup>er</sup> février 2021. La structure organisationnelle la plus récente de la CVMO se trouve à l'adresse <https://www.osc.ca/fr/notre-sujet/role-de-la-cvmo/notre-structure>.

## **Directions et bureaux responsables de la réglementation des marchés**

**Direction de la réglementation des personnes et des compagnies inscrites et de la conformité** : Elle est chargée de la réglementation des sociétés et des particuliers qui fournissent des conseils ou qui effectuent des opérations sur valeurs mobilières ou contrats à terme sur marchandises, et des gestionnaires de fonds d'investissement en Ontario, ainsi que de l'élaboration de politiques relatives aux personnes et aux compagnies inscrites et à leurs obligations.

**Financement des entreprises** : La direction est responsable de la réglementation des émetteurs (à l'exception des fonds d'investissement) sur les marchés publics et dispensés. Elle examine les appels publics à l'épargne, les activités du marché dispensé et la divulgation continue des émetteurs assujettis, en plus de diriger les initiatives concernant les politiques relatives aux émetteurs. Elle est également responsable de la surveillance des déclarations d'initié, de la réglementation des agences de notation et de la supervision de la fonction de réglementation des sociétés émettrices cotées sur les bourses reconnues par la CVMO.

**Direction des instruments dérivés** : Elle est responsable de l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les opérations sur le marché des produits dérivés de gré à gré en Ontario, de la mise en œuvre et de l'examen de la conformité à ce cadre et de la participation à la surveillance du risque systémique sur les marchés financiers de l'Ontario.

**Direction de l'application de la loi** : Elle est responsable de mener les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions aux lois et d'obtenir des ordonnances d'intérêt public devant la Commission et les tribunaux.

**Direction des fonds d'investissement et des produits structurés** : Elle est responsable de la réglementation des produits d'investissement qui offrent des valeurs mobilières au public en Ontario, notamment les fonds communs de

placement, les fonds négociés en bourse, les produits structurés et les programmes de bourses d'études.

**Bureau des investisseurs** : Il établit l'orientation stratégique et dirige les efforts de la CVMO en matière de participation, d'éducation et de sensibilisation des investisseurs et de recherche. Le Bureau a également une fonction d'élaboration de politiques, joue un rôle important dans la surveillance de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement et assume un rôle de leadership à la CVMO dans le domaine de l'introspection comportementale et de l'amélioration de l'expérience des investisseurs.

**Direction de la réglementation des marchés** : Elle est responsable de la réglementation des entités d'infrastructure de marché (notamment les bourses, les systèmes de négociation parallèles, les organismes d'autorégulation, les agences de compensation et les référentiels centraux) en Ontario et de l'élaboration de politiques relatives à la structure des marchés, aux opérations, à la compensation, et aux règlements.

**Bureau du chef comptable** : Il appuie la CVMO dans la mise en place et la promotion d'un cadre rigoureux en ce qui a trait aux rapports financiers présentés par les intervenants dans le marché.

**Bureau de la croissance économique et de l'innovation** : Il est responsable de diriger les efforts de la CVMO pour soutenir l'innovation et la croissance économique dans les marchés financiers de l'Ontario. Le Bureau de l'innovation concentrera ses efforts sur des initiatives qui favorisent l'innovation et la formation de capital, modernisent la réglementation et allègent le fardeau, et renforcent la sensibilisation et la mobilisation, y compris la collaboration avec les entreprises et d'autres organismes de réglementation pour appuyer l'innovation, par l'intermédiaire de la Rampe de lancement de la CVMO, et promouvoir la mise en œuvre de technologies visant à réduire les coûts et à accélérer l'innovation dans le secteur des services financiers.

### **Bureau des fusions et des acquisitions :**

Il est responsable des opérations qui portent sur les offres d'achat visant à la mainmise, les offres publiques de rachat, les regroupements d'entreprises, les opérations entre apparentées et les acquisitions importantes de valeurs mobilières d'émetteurs assujettis.

### **Stratégies et recherche en matière de réglementation :**

Cette direction est responsable de la recherche et de l'analyse économiques, réglementaires et financières qui appuient l'élaboration de la stratégie réglementaire et des recommandations en matière de politiques de la CVMO. Elle offre des conseils et fournit des informations afin d'éclairer la stratégie, les priorités, les décisions relatives aux activités de réglementation et les discussions de la CVMO avec d'autres organismes et agences de réglementation préoccupés par la stabilité financière. Elle soutient également les investisseurs et les intervenants dans le marché par l'intermédiaire de l'InfoCentre.

## **Opérations commerciales**

### **Planification des activités et rendement organisationnel :**

Elle est responsable de la mise en œuvre des processus, à l'échelle de la Commission, qui aboutissent à l'élaboration d'un plan stratégique, d'un énoncé annuel des priorités et d'un plan d'activités de la CVMO, à l'établissement et à l'atténuation des risques actuels et émergents à l'échelle de l'organisme, à la production de rapports trimestriels sur les activités, à la mise en place de mesures permettant la production de rapports publics et internes sur le rendement de la CVMO ainsi qu'à l'élaboration et à la gestion continue de la gouvernance des données d'entreprise de la CVMO.

### **Direction des solutions numériques :**

Elle dirige la transformation numérique des activités de la CVMO comme suit : élaborer des solutions opérationnelles axées sur les données en tirant parti de nouvelles technologies; moderniser les plateformes et les processus opérationnels; numériser les activités d'exploitation et élaborer des modèles de services axés sur l'utilisateur; établir l'analyse des services et répondre aux

besoins en matière de production de rapports dans l'ensemble des directions; et assurer l'accessibilité, la qualité et la normalisation des données grâce à une gouvernance des données adaptée aux fins recherchées.

### **Gestion financière et rapports**

**financiers :** Cette direction fournit des services de gestion et d'analyse financières et des services de production de rapports et de la trésorerie pour permettre à la CVMO de continuer à exercer ses responsabilités de réglementation. L'assurance par rapport aux rapports financiers est fournie grâce à l'élaboration et au maintien de contrôles efficaces.

### **Direction des ressources humaines et des services généraux :**

Cette direction exerce les fonctions suivantes : ressources humaines, développement organisationnel, administration (installations, approvisionnement, services de bureau), services de gestion des connaissances, gestion des documents et de l'information et poursuite des activités. La direction fournit des services d'approvisionnement et de gérance des ressources de la CVMO afin d'aider l'organisme à respecter ses priorités, veille à la conformité de la prestation des programmes et des services et dirige la conception et la mise en œuvre d'une expérience positive à l'égard des employés.

### **Services d'information (SI) :**

Cette direction est responsable d'établir, de surveiller et d'effectuer la maintenance des systèmes et des services de technologie de l'information de la CVMO dans le cadre de son mandat. Le groupe comprend les services à la clientèle, les services d'applications, les services de technologie, l'architecture d'entreprise et la gestion de projet de SI.

### **Sécurité de l'information :**

Cette direction est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à jour continue du programme de sécurité de l'information de la CVMO visant à atteindre et à maintenir la posture de sécurité de l'organisme.

## **Directions et bureaux responsables de la direction, de la gouvernance et de la réglementation**

---

**Direction des communications et des affaires publiques :** Elle fournit des conseils et des services stratégiques afin d'assurer la communication opportune et efficace des priorités, des politiques et des mesures de la CVMO aux intervenants externes et internes.

**Bureau du chef du contentieux :** Il s'agit d'une ressource interne de la CVMO en matière de questions juridiques, de politiques, de stratégies et de gestion du risque, qui est également responsable du recouvrement des sanctions pécuniaires non payées en plus de diriger la défense de la Commission dans le cadre des procédures intentées contre celle-ci. Le Bureau soutient également le chef de l'éthique de la CVMO dans la surveillance de l'intégrité organisationnelle et de la conduite éthique. Il fournit des conseils et du soutien à la CVMO dans le cadre de ses relations avec le ministère des Finances et les autres organismes de réglementation et gouvernements.

**Direction des affaires internationales et nationales :** Elle est responsable de conseiller la Commission dans le cadre de ses relations et de son engagement avec le gouvernement, les organismes de réglementation et d'autres organismes au

Canada et à l'étranger. Elle appuie la participation du président et du personnel de la Commission aux activités des ACVM, des chefs des organismes de réglementation et de l'OICV en plus de gérer la reddition de comptes de la Commission à la ministre des Finances et les relations de travail courantes avec le ministère des Finances.

**Bureau du secrétaire de la Commission :** Il appuie les membres de la Commission dans l'exécution de leur mandat statutaire à titre de responsables de l'élaboration des politiques et des règles, d'arbitres pour le Tribunal de la Commission et de membres du conseil d'administration en leur fournissant des conseils et un soutien professionnel en matière de droit administratif et de gouvernance d'entreprise.

**Auditeur interne :** Il effectue des audits internes fondés sur les risques afin d'évaluer la qualité et l'efficacité des processus et des systèmes de la CVMO, notamment la conformité aux politiques et aux procédures.

## Total de postes permanents approuvés pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2021

<b>Directions et bureaux</b>	<b>Nombre d'employés</b>
<b>Directions et bureaux responsables de la réglementation des marchés</b>	
Réglementation des personnes et des compagnies inscrites et conformité	90
Financement des entreprises;	56
Produits dérivés;	11
Application de la loi;	159
Fonds d'investissement et produits structurés;	34
Bureau des investisseurs;	17
Réglementation des marchés;	30
Bureau du chef comptable;	5
Bureau de la croissance économique et de l'innovation;	13
Bureau des fusions et des acquisitions;	6
Stratégies et recherche en matière de réglementation.	20
<b>Directions et bureaux responsables des opérations commerciales</b>	
Planification des activités et du rendement organisationnel;	8
Solutions numériques;	19
Gestion financière et production de rapports;	11
Ressources humaines et services généraux;	40
Services d'information.	38
Bureau du chef de la sécurité de l'information	2
<b>Directions et bureaux responsables de la direction, de la gouvernance et de la réglementation</b>	
Communications et affaires publiques;	16
Bureau du chef du contentieux;	18
Affaires internationales et nationales;	8
Bureau du secrétaire.	15
<b>Bureaux de la direction</b>	
Bureaux du président, du directeur exécutif, de l'auditeur interne et du chef de l'administration	10
<b>Postes stratégiques</b>	
Postes stratégiques	2
<b>Total des postes permanents approuvés</b>	<b>628</b>

# ORIENTATION STRATÉGIQUE

## Énoncé des priorités de la CVMO

L'énoncé des priorités 2021-2022 de la CVMO définit les quatre objectifs stratégiques sur lesquels elle a l'intention de concentrer ses ressources et ses mesures au cours de l'exercice 2021-2022. Il décrit également les initiatives prioritaires que la CVMO poursuivra en vue d'appuyer chacun de ces objectifs stratégiques.

L'énoncé des priorités 2021-2022 et le présent plan d'activités correspondant indiquent les éléments que la CVMO continuera de prioriser ainsi que les recommandations du groupe de travail approuvées par le gouvernement de l'Ontario et toute autre retombée de la pandémie de COVID-19.

La CVMO reconnaît qu'elle devra peut-être mettre à jour ses priorités pour tenir compte des répercussions et des leçons tirées de la pandémie de COVID-19. De plus, la Commission prévoit ajuster ses priorités pour prendre en compte tout changement découlant des recommandations du groupe de travail à la suite de leur examen par le gouvernement de l'Ontario.

### **OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario**

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario parmi les intervenants dans le marché et les investisseurs.

- Soutenir la mise en œuvre des réformes axées sur le client;
- Mettre en œuvre les politiques en matière de commissions intégrées aux fonds communs de placement et la réponse réglementaire de l'Ontario aux frais d'acquisition reportés;

- Améliorer l'expérience et la protection des épargnants;
- Continuer d'accroître la surveillance systémique des risques;
- Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun;
- Poursuivre les consultations relatives au cadre actuel des organismes d'autoréglementation (OAR);
- Renforcer les recours des investisseurs par l'entremise de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), au moyen des activités de politique et de surveillance.

### **OBJECTIF 2 : Réduire le fardeau réglementaire**

Améliorer l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario.

- Prendre les mesures indiquées dans le rapport sur la réduction du fardeau réglementaire de la CVMO.

### **OBJECTIF 3 : Faciliter l'innovation financière**

Créer un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs.

- Mettre en œuvre le plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation;
- Faire appel à la participation d'entreprises de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers.

## **OBJECTIF 4 : Renforcer notre base organisationnelle**

---

### Personnel, technologie et information

- Réaménager les systèmes nationaux des ACVM;
- Moderniser la plateforme technologique de la CVMO;

- Promouvoir l'inclusion et la diversité;
- Continuer de surveiller les répercussions de la pandémie de COVID-19 et de s'y adapter.

# ORIENTATION STRATÉGIQUE

## Programmes et activités actuels et futurs

Le plan d'activités est harmonisé avec l'énoncé des priorités de la CVMO, qui définit quatre objectifs stratégiques ainsi que les mesures proposées pour mettre en œuvre les objectifs et les résultats prévus. Bon nombre de ces priorités comprennent la contribution de tierces parties et la consultation auprès de ces derniers.

En plus des priorités énumérées ci-dessous, la CVMO maintiendra un niveau approprié d'activités de base en matière de réglementation, comme la délivrance de reçus, l'inscription, la reconnaissance, la conformité, la surveillance, la supervision et l'application de la loi, tout en s'efforçant de le faire dans le respect des normes de service et des lignes directrices applicables.

### **OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario**

La CVMO et le gouvernement de l'Ontario ont pris en commun l'engagement de rendre les marchés financiers de la province concurrentiels à l'échelle mondiale et à en faire un endroit attrayant où investir, assurer la croissance des entreprises et créer des emplois. L'une des façons dont nous faisons respecter cet engagement consiste à promouvoir la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario au moyen d'un cadre stratégique équilibré et en mobilisant et en éduquant les investisseurs, en exerçant une surveillance efficace de la conformité et en faisant appliquer la loi en temps opportun et avec vigueur.

### **Priorités clés pour atteindre cet objectif**

#### **1.1 Appuyer la mise en œuvre des réformes axées sur les clients**

Afin d'améliorer la relation entre le client et la personne ou la compagnie inscrite, des réformes réglementaires du Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription, les dispenses et les obligations permanentes des inscrits ont été publiées dans leur version finale en 2019. Les modifications relatives aux conflits d'intérêts entreront en vigueur le 30 juin 2021 et les autres modifications prendront effet le 31 décembre 2021. En vertu des modifications, les personnes et les compagnies inscrites devront :

- régler les conflits d'intérêts importants dans l'intérêt supérieur du client;
- faire passer l'intérêt du client en premier au moment de déterminer la convenance;
- en faire plus pour clarifier quelles devraient être les attentes des clients à l'égard des personnes et des compagnies inscrites.

#### **Les mesures à prendre comprennent notamment :**

- La CVMO, de concert avec d'autres organismes membres des ACVM et les OAR, collaborera avec le comité de mise en œuvre pour de fournir des conseils, répondre aux questions et aider les personnes et les compagnies inscrites à opérationnaliser les modifications

- Publier une foire aux questions pour aider les personnes et les compagnies inscrites à mettre en œuvre des réformes axées sur le client.

### Résultats prévus :

- Les investisseurs bénéficieront du fait que les personnes et les compagnies inscrites règlent les conflits d'intérêts importants dans l'intérêt supérieur du client;
- Les personnes et les compagnies inscrites tiendront compte de facteurs précis au moment de déterminer si un produit d'investissement est convenable et si leurs recommandations « accordent la priorité à l'intérêt supérieur du client ».
- Les investisseurs recevront des renseignements plus précis sur les produits et les services auxquels ils devraient s'attendre de la part de toute personne ou compagnie inscrite. Les personnes et les compagnies inscrites devront :
  - expliquer les répercussions potentielles des frais de gestion ou d'autres frais courants liés au produit d'investissement sur le rendement de l'investissement d'un client (et leurs effets cumulatifs au fil du temps);
  - fournir aux investisseurs de plus amples renseignements sur les restrictions relatives à la capacité d'un client à liquider ou à revendre un produit d'investissement.
  - Hausse de la confiance des investisseurs à l'égard du secteur en harmonisant mieux la conduite des membres du secteur avec les attentes des investisseurs, comme en fait foi la réduction du nombre de recommandations de la conformité liée à la diligence raisonnable en matière de connaissance du client et de connaissance du produit, ainsi qu'aux investissements inadéquats.

## 1.2 Mettre en œuvre les politiques en matière de commissions intégrées aux fonds communs de placement et la réponse réglementaire de l'Ontario aux frais d'acquisition reportés (FAR)

La CVMO travaillera avec les gestionnaires de fonds et les courtiers pour simplifier les questions de mise en œuvre afin de promouvoir des expériences positives pour les investisseurs lorsque les changements de règles entreront en vigueur. La CVMO surveillera également les tendances en matière de ventes de fonds communs de placement, ainsi que les nouveaux produits et services, afin de déterminer si les activités sont conformes aux objectifs des politiques en matière de commissions intégrées des fonds communs de placement.

La CVMO s'efforcera de finaliser la réponse réglementaire de l'Ontario à l'utilisation de l'option FAR dans la vente de fonds communs de placement afin de remédier à certains résultats négatifs pour les investisseurs.

### Les mesures à prendre comprennent notamment :

- Prévoir des aménagements supplémentaires appropriés permettant aux investisseurs de bénéficier d'une certaine souplesse dans le choix de différentes options de frais;
- Favoriser le lancement de nouveaux produits et services qui facilitent la mise en œuvre des politiques;
- Obtenir des données sur les ventes de fonds communs de placement, les nouveaux produits et les nouveaux services pour l'analyse des tendances, et assurer le suivi si les tendances soulèvent des préoccupations;
- Après l'examen des lettres de commentaires sur la règle FAR proposée par la CVMO, formuler les prochaines étapes, y compris la publication de la règle finale.

### Résultats prévus :

- Le soutien à l'innovation permet aux investisseurs de bénéficier d'un éventail de produits plus vaste
- Les activités involontaires du marché financier sont cernées et examinées
- Les problèmes de mise en œuvre sont cernés et traités.

### **1.3 Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers**

La CVMO établira des moyens d'améliorer l'expérience et la protection des investisseurs. Les efforts seront axés sur l'engagement des intervenants, l'identification des domaines d'amélioration pertinents et l'apport de changements qui offriront aux investisseurs une expérience positive et des renseignements plus complets au moment de prendre des décisions d'investissement.

Ensemble, ces efforts visent à accroître la protection des investisseurs et à réduire la fraude. Un éventail d'initiatives seront mises en œuvre pour appuyer cette priorité.

### **Les mesures à prendre comprennent notamment :**

- Consultations des intervenants sur les moyens d'améliorer l'expérience des investisseurs
- Activités d'éducation des investisseurs et de littératie financière
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relativement aux personnes âgées
- Évaluer les commentaires reçus afin de finaliser les modifications visant à mettre en œuvre un cadre réglementaire pour traiter les questions d'exploitation financière et de diminution des capacités mentales chez les investisseurs âgés et vulnérables
- Expansion continue de l'utilisation de l'introspection comportementale dans les travaux concernant les politiques de la CVMO

- Réalisation et publication en temps opportun d'une étude adaptable sur les investisseurs
- Collaboration avec les initiatives de littératie financière avec le gouvernement de l'Ontario, y compris le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation et le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

### Résultats prévus :

- Les ressources et les voies d'éducation financière comme [Gerezmieuxvotreargent.ca](http://Gerezmieuxvotreargent.ca) continuent d'être utilisés par un plus grand nombre d'investisseurs et la CVMO est considérée comme un chef de file au Canada et à l'échelle internationale.
- Renforcement de la protection des investisseurs âgés et vulnérables
- Les investisseurs informés prennent des décisions plus éclairées
- Amélioration de l'efficacité des politiques et des programmes de la CVMO grâce à l'intégration de l'introspection comportementale

### **1.4 Continuer d'élargir la surveillance des risques systémiques**

La CVMO collabore avec de nombreux organismes de réglementation nationaux et internationaux pour surveiller les risques liés à la stabilité du système financier, améliorer la résilience des marchés et atténuer les risques découlant des événements systémiques mondiaux. La CVMO continue d'élaborer un cadre national sur les produits dérivés et de rendre opérationnels les outils de conformité et de surveillance nécessaires pour obtenir un régime pratique et efficace.

La CVMO continuera également de renforcer son cadre réglementaire afin de mieux gérer le risque de liquidité et l'influence des fonds d'investissements.

## Les mesures à prendre comprennent notamment :

- Sous réserve de l'approbation ministérielle préalable, finaliser les modifications à la règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés, limiter la portée de la règle et préciser les territoires de compétence qui se verront accorder une équivalence
- Travailler avec les ACVM sur la prochaine version du projet de règle concernant l'inscription des courtiers en produits dérivés
- L'achèvement de l'avis sur le statut de la règle impliquant les entités de l'Ontario concernant la valeur des marges pour les dérivés non compensés
- L'achèvement des modifications à la règle relative à la déclaration des opérations en tenant compte des normes en matière de données adoptées à l'échelle internationale
- Mener des examens de conformité fondés sur les risques des règles relatives aux produits dérivés de gré à gré (déclaration d'opérations, compensation, séparation et transférabilité)
- Concevoir et mettre en œuvre un cadre de travail servant à analyser les données sur les produits dérivés de gré à gré à des fins de surveillance du risque systémique et des comportements sur les marchés, y compris l'élaboration d'un dépôt amélioré de données sur les produits dérivés, d'outils d'analyse et la création de courtes descriptions des dérivés de gré à gré sur le marché canadien.
- En collaboration avec d'autres membres de l'OICV, concevoir et mettre en œuvre une collecte de données améliorée pour surveiller les vulnérabilités liées à la prise d'effet de levier dans le secteur de la gestion d'actifs.
- Mettre en œuvre des sondages annuels, de manière évolutive, auprès des fonds d'investissement privés et publics sur l'exposition de leur portefeuille afin d'évaluer les risques systémiques

pertinents, en mettant l'accent sur les classes d'actifs agrégées et sur les renseignements sur l'effet de levier.

- Travailler avec d'autres organismes provinciaux et fédéraux, notamment par l'intermédiaire des Responsables des organismes de réglementation, pour améliorer la détermination des vulnérabilités du système financier et promouvoir la résilience du système financier.

### Résultats prévus :

- Les modifications à la règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés ont été finalisées;
- Surveillance efficace du risque systémique soutenue par un accès en temps opportun et une analyse des données intégrées sur les transactions de gré à gré de produits dérivés
- L'établissement de procédures opérationnelles relatives aux nouveaux processus de conformité et de surveillance;
- Opérationnalisation des nouveaux modèles d'analyse des risques systémiques;
- Utilisation accrue des données et amélioration de leur analyse aux fins de la surveillance des risques systémiques, la recherche, les projets interagences et l'élaboration de politiques;
- Une coordination et une collaboration améliorées et plus efficaces avec les partenaires réglementaires.

### 1.5 Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun

---

La conformité et l'application efficaces de la loi sont essentielles au maintien de l'intégrité et de l'attrait de nos marchés financiers. Perturber et dissuader les activités illégales sont des stratégies clés afin d'empêcher ou de limiter les dommages subis par les investisseurs. Nos actions contre les sociétés et les particuliers qui ne respectent pas les règles doivent être réalisées au bon moment

et visibles afin d'obtenir un effet suffisamment dissuasif et d'accroître la confiance du public à l'égard de nos marchés.

Alors que les fraudes et les inconduites en matière de valeurs mobilières deviennent de plus en plus complexes, les organismes de réglementation doivent adapter leur approche à l'égard de la conformité et de l'application de la loi, en plus d'accroître le nombre de leurs outils.

La technologie permet la croissance des activités transfrontalières qui peuvent profiter aux investisseurs en réduisant la friction et les coûts, mais elle peut aussi leur nuire en donnant lieu à des fraudes et à des inconduites transfrontalières, qui peuvent être très difficiles à contrer.

La situation pose des défis en matière d'application efficace de la loi. Si les démarches réglementaires ne sont pas harmonisées, les efforts d'application de loi peuvent s'en trouver entravés. Les organismes de réglementation nécessiteront un meilleur accès aux données et à des outils d'analyse pour cerner plus efficacement les inconduites, mener des enquêtes et tenter des poursuites.

#### **Les mesures à prendre comprennent notamment :**

- Concentrer les ressources en matière d'enquête et de litiges sur les cas qui devraient avoir une forte incidence sur la réglementation et qui correspondent à nos priorités stratégiques
- Continuer de chercher et d'élaborer des outils d'analyse, notamment en travaillant avec les ACVM pour mettre en œuvre les prochaines phases de la plateforme d'analyse des marchés (MAP)
- L'équipe des poursuites quasi criminelles travaillera en collaboration avec les partenaires du maintien de l'ordre et elle continuera de se concentrer sur les comportements frauduleux et les récidives
- Mener de manière proactive des activités perturbatrices et opportunes qui atténuent ou éliminent les préjudices pour les investisseurs

- Le groupe de dénonciation catégorisera les tuyaux afin d'axer les mesures sur les instances d'application de la loi ayant un réel impact grâce à des messages réglementaires efficaces

#### **Résultats prévus :**

- Mise en œuvre de nouveaux outils favorisant l'utilisation accrue de données afin d'appuyer la sélection des cas et les enquêtes
- Augmentation du nombre de tuyaux crédibles grâce à l'amélioration du profil du programme de dénonciation de la CVMO
- Nombre continu d'actions perturbatrices visibles et efficaces
- Visibilité continue des résultats concernant les cas prioritaires grâce à des messages forts en matière de réglementation correspondant aux priorités stratégiques de la CVMO
- Utilisation accrue des analyses de données dans les cas de comportement des marchés pour renforcer la détection de comportements préjudiciables
- En collaboration avec nos partenaires des ACVM, mise en œuvre réussie des prochaines phases de l'initiative de plateforme d'analyse des marchés (MAP) afin d'améliorer l'efficacité de l'application de la loi dans la détermination et la poursuite des cas de délit d'initié et de manipulation du marché.

#### **1.6 Poursuivre la consultation sur le cadre actuel des organismes d'autoréglementation (OAR)**

Examiner les développements en cours concernant les OAR et la rétroaction sur le document de consultation initial, et élaborer les réponses nécessaires concernant l'évolution du cadre des OAR.

#### **Les mesures à prendre comprennent notamment :**

- Publier le cadre recommandé pour les OAR afin d'obtenir des commentaires.

### Résultats prévus :

- Cadre recommandé pour les OAR, qui tient compte des commentaires des intervenants sur le document de consultation initial et qui reflète les objectifs énoncés dans le document de consultation et l'évolution du marché.

### 1.7 Renforcer le dédommagement des investisseurs par l'intermédiaire de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), au moyen des activités de politique et de surveillance

Les investisseurs peuvent courir le risque de pertes potentielles dans les cas où des entreprises ou des particuliers enregistrés ont agi de manière déloyale, ont commis une erreur ou ont donné de mauvais conseils. La CVMO s'efforce d'améliorer l'accès des investisseurs aux voies de recours dans ce type de situations. L'offre de possibilités de dédommagement pour les investisseurs et la création d'un système juste et efficace de résolution des différends, sont désormais considérées comme un élément dans les cadres de protection des investisseurs. Afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs, la CVMO poursuivra ses efforts pour renforcer l'OSBI dans son rôle de service indépendant de règlement des différends.

#### Les mesures à prendre comprennent notamment :

- Fournir une analyse de la proposition de décisions contraignantes de l'OSBI en Ontario dans le cadre de l'augmentation des limites de réclamation
- S'engager avec nos partenaires des ACVM à renforcer l'OSBI.

### Résultats prévus :

- De meilleurs résultats pour les investisseurs en matière de dédommagement et de règlement des différends, ce qui augmentera également leur confiance.

### OBJECTIF N° 2 : Réduire le fardeau réglementaire

Afin d'assurer une surveillance réglementaire adaptée, il faut être attentif à l'impact du

fardeau réglementaire sur les participants au marché et se concentrer en permanence sur l'amélioration des services. La CVMO, avec ses partenaires des ACVM, poursuivra également sa recherche d'occasions de réduire le fardeau indu et rendre son interface plus conviviale pour les intervenants dans le marché et d'en réduire le coût.

Le mandat du Bureau de l'innovation nouvellement créé comprend la direction et la facilitation des efforts continus de la CVMO pour réduire le fardeau réglementaire, y compris la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Rapport sur la réduction du fardeau réglementaire.

### Priorités clés pour atteindre cet objectif

#### 2.1 Prendre les mesures énoncées dans le Plan de réduction du fardeau réglementaire de la CVMO

En novembre 2019, la CVMO a publié le rapport intitulé « *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario* ». Dans ce rapport, la CVMO présente les inquiétudes soulevées par les intervenants, et précise les mesures à prendre pour soulager ces inquiétudes, ainsi que les points à approfondir. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre des initiatives cernées, et le travail sur le plan se poursuit sous la direction du nouveau Bureau de l'innovation.

#### Les mesures à prendre comprennent notamment :

- Achever dans les délais prévus les éléments de réduction du fardeau réglementaire indiqués dans le rapport
- Participer à une étude plus approfondie sur les éléments cernés aux fins de suivi
- Émettre régulièrement des mises à jour sur les progrès réalisés concernant les mesures indiquées dans le rapport
- Déterminer et envisager les meilleures pratiques mondiales mises en œuvre par des organisations similaires pour réduire les frais réglementaires.

### Résultats prévus :

Les résultats visibles et tangibles des efforts de réduction du fardeau réglementaire comprendront notamment :

- de nouveaux outils et l'utilisation de la technologie pour faciliter la compréhension du processus réglementaire;
- une transparence accrue à l'égard de nos processus et une plus grande souplesse quant à ce qui est requis pour satisfaire aux exigences réglementaires;
- la réduction des doublons en matière d'exigences et de dépôt de formulaires;
- une meilleure coordination des examens;
- une démarche réglementaire plus adaptée qui tienne compte de la taille et du type d'entreprise;
- une communication plus claire de la part du personnel;
- une meilleure coordination entre la CVMO et ses partenaires réglementaires;
- des règles et des directives plus faciles à lire et à comprendre;
- des renseignements plus faciles à trouver et mieux organisés sur notre site Web;
- une amélioration de l'expérience des investisseurs.

### OBJECTIF N° 3 : Faciliter l'innovation financière

La CVMO continuera à élaborer des démarches réglementaires souples et à améliorer l'accès aux services et au soutien pour les entreprises qui cherchent à établir ou à faire croître leurs activités en Ontario. Ces efforts s'appuieront sur les progrès réalisés à ce jour avec la création du Bureau de l'innovation. Cela comprend la création d'un environnement qui favorise les technologies financières émergentes, tout en assurant en même temps la protection des investisseurs au moyen d'approches réglementaires souples et proportionnées.

### Priorités clés pour atteindre cet objectif

#### 3.1 Mettre en œuvre le plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation

Le Bureau de l'innovation a publié une charte qui définit sa vision et ses priorités pour les prochaines années. Ces initiatives, qui comprennent le renforcement de la Rampe de lancement de la CVMO, le soutien de l'engagement continu de la CVMO à réduire le fardeau réglementaire et à moderniser la réglementation, et l'introduction de nouveaux programmes de sensibilisation avec les intervenants, y compris les centres d'innovation et autres, soutiendront l'innovation, faciliteront la formation de capital et favoriseront la croissance économique.

#### Les mesures à prendre comprennent notamment :

- Encourager, promouvoir et, si possible, modéliser et tester des modèles et des méthodes d'affaires innovants en matière de formation de capital, d'efficacité et d'équité des transactions et des services.
- Obtenir l'avis des intervenants
- Accroître la visibilité et la crédibilité de la CVMO en tant qu'organisme de réglementation novateur et agile
- Démontrer des liens clairs et visibles avec l'écosystème de l'innovation, y compris les centres d'innovation, les intervenants, les acteurs du marché, les investisseurs et les autres régulateurs.
- Surveiller les initiatives d'innovation et de croissance économique et collaborer activement avec les centres d'innovation et les groupes similaires au sein des organismes de réglementation pertinents, nationaux et internationaux.

#### Résultats prévus :

- Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation est entièrement opérationnel et exécute son mandat

- Les connaissances acquises en testant des idées innovantes avec des intervenants du marché et des investisseurs
- Les connaissances acquises en testant des idées novatrices avec des intervenants du marché et des investisseurs
- Amélioration du profil de la CVMO en tant qu'organisme de réglementation novateur et agile grâce à un engagement efficace auprès des centres d'innovation et des groupes similaires au sein des organismes de réglementation pertinents, nationaux et internationaux.

### **3.2 Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers**

Le Bureau de l'innovation s'appuiera sur le travail de la Rampe de lancement de la CVMO en s'engageant davantage auprès des entreprises et en soutenant un écosystème d'innovation ontarien solide et un meilleur accès aux services pour les investisseurs. La CVMO aidera les entreprises de technologie financière novatrices en ce qui a trait à la compréhension des exigences réglementaires et elle fera preuve de souplesse avec les entreprises lorsqu'elles rempliront leurs obligations (par exemple en accordant des dispenses, des approbations limitées dans le temps ou dans l'activité, et en fournissant des conseils sur la façon de se conformer dans le cadre de nouveaux modèles d'affaires).

#### **Les mesures à prendre comprennent notamment :**

- Rechercher, identifier et tester de nouvelles méthodes, de nouveaux services et produits novateurs spécifiques au mandat de la CVMO d'améliorer l'efficacité des marchés financiers
- Identifier, comprendre et promouvoir les modèles d'affaires, les services et les produits financiers émergents qui profitent aux investisseurs et à nos marchés financiers.

- Fournir des outils supplémentaires pour aider les entreprises qui souhaitent tester de nouveaux produits et services
- Examiner les bacs à sable internationaux en matière d'innovation réglementaire et mettre en œuvre des initiatives similaires par l'intermédiaire de la Rampe de lancement de la CVMO, comme un bac à sable réglementaire ontarien, qui favoriserait l'innovation financière et la formation de capital.
- Travailler avec des intervenants externes, tels que des cabinets d'avocats, des conseillers, des incubateurs et des accélérateurs, des organisations de capital-risque et d'investisseurs providentiels, afin d'envisager des outils potentiels pour donner à la communauté de l'innovation des indications et des informations importantes sur les exigences de la législation sur les valeurs mobilières, y compris des informations pour les jeunes entreprises sur la question de savoir si et comment les réglementations sur les valeurs mobilières peuvent s'appliquer à leurs activités.
- Collaborer avec le bac à sable réglementaire des ACVM pour obtenir des approbations en temps opportun permettant aux entreprises de technologie financière de l'Ontario de mener des activités au Canada en tant que sociétés inscrites (offrant de nouveaux produits et services) ou dans d'autres marchés.

#### **Résultats prévus :**

- Réduction des coûts et des délais de lancement des entreprises novatrices
- Mise en œuvre d'outils pour soutenir les nouvelles entreprises qui cherchent à obtenir des capitaux
- Une Rampe de lancement de la CVMO et un bac à sable réglementaire de l'Ontario améliorés aident les jeunes entreprises et leur offrent un environnement leur permettant de tester leurs solutions en Ontario

- Réactions positives des parties prenantes concernant les orientations émises, les enquêtes menées et le soutien apporté aux entreprises novatrices
- Le site Web de la Rampe de lancement de la CVMO reflète les nouvelles questions d'actualité et les avis, communiqués de presse et orientations pertinents.

## **OBJECTIF N° 4 : Renforcer notre base organisationnelle**

La CVMO réglemente et soutient un secteur financier en constante évolution et hautement concurrentiel. La pandémie de COVID-19, le débat mondial sur le racisme envers les Noirs, l'examen en cours de nos marchés financiers par le groupe de travail nommé par le gouvernement et les commentaires des parties prenantes qui en découlent ont accru la nécessité et l'urgence pour la CVMO de disposer d'une base organisationnelle solide, mais adaptable, y compris les personnes, les politiques, les systèmes et les données.

### **Priorités clés pour atteindre cet objectif**

#### **4.1 Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM**

Le nouveau système SEDAR+ remplacera les anciens systèmes des ACVM et ce sera la plateforme commune pour tous les dépôts, les divulgations, les paiements et la recherche d'information sur les marchés financiers canadiens. Pour la CVMO, il

représentera le principal canal d'interaction avec les participants au marché et il sera entièrement intégré aux plateformes et aux processus numériques internes de la CVMO. Le lancement de la phase 1, axée sur les dépôts et les divulgations des émetteurs, devrait commencer en 2021.

MAP est la nouvelle plateforme d'analyse des activités du marché des ACVM et l'un des principaux outils d'application de la CVMO. Initialement conçu pour les transactions sur actions, MAP continuera à évoluer pour intégrer des ensembles de données supplémentaires, tels que les produits dérivés négociés en bourse et des analyses plus sophistiquées.

#### **Les mesures à prendre comprennent notamment :**

- Continuer à participer activement aux initiatives de l'ACVM à tous les niveaux de gouvernance afin de s'assurer que les

systèmes SEDAR+ et MAP répondent aux besoins des parties prenantes internes et externes et qu'ils sont élaborés à temps et dans le respect du budget

- Assurer une transition fluide et contrôlée vers le nouveau système pour les participants au marché et les utilisateurs internes
- Finaliser l'élaboration de la règle relative aux droits d'utilisation des systèmes des ACVM dans les délais prévus pour la phase 1 du lancement de SEDAR+.

#### Résultats prévus :

- SEDAR+ est lancé en tant que système en ligne moderne et facile à utiliser, qui répond mieux aux besoins actuels et futurs des participants au marché
- Les processus réglementaires sont plus efficaces et la prestation de services aux participants du marché est améliorée, ce qui réduit le fardeau réglementaire global
- MAP soutient une capacité accrue d'analyse des cas complexes d'abus de marché, entre les marchés et les parties connexes.

#### 4.2 Moderniser la plateforme technologique de la CVMO

---

La CVMO continue de numériser ses plateformes et ses processus et d'accroître l'utilisation des données et de l'analytique dans l'obtention de résultats réglementaires L'effort de modernisation est axé sur l'intégration à SEDAR+ et le lancement du programme de transformation numérique, supervisé par la Direction des solutions numériques nouvellement créée.

#### Les mesures à prendre comprennent notamment :

- Rendre pleinement opérationnelle la nouvelle Direction des solutions numériques et les cadres de priorisation et de livraison
- Terminer le travail sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus, le flux de travail et les politiques connexes pour s'assurer qu'ils sont alignés sur la phase 1 de SEDAR+ lorsqu'elle sera lancée

- Élaborer la feuille de route de la transformation numérique, y compris la mise en œuvre de la planification des ressources de l'entreprise (ERP), l'optimisation des opérations réglementaires par l'intermédiaire d'une plateforme numérique intégrée, l'automatisation des tâches manuelles à l'aide de la technologie d'automatisation des processus robotiques (RPA), ainsi que la fourniture de données d'entreprise et d'une plateforme analytique.
- Apporter une valeur ajoutée fréquente et progressive grâce à l'analyse et à l'automatisation, tout en remplaçant progressivement les anciens systèmes par de nouvelles plateformes modernes basées sur le nuage.

#### Résultats prévus :

- Une culture de l'ère numérique, soutenue par des données intégrées et des outils, ainsi que des technologies et des processus modernes
- Amélioration de l'efficacité des opérations réglementaires internes et des services d'entreprise grâce à l'optimisation et à l'automatisation des processus opérationnels
- Transition accélérée des systèmes autonomes et hérités vers des plateformes d'entreprise, des processus et des flux de données intégrés.

#### 4.3 Promouvoir l'inclusion et la diversité

---

La CVMO s'efforce d'établir et de maintenir la diversité au sein de sa communauté et de veiller à ce que l'expérience des employés soit équitable et inclusive pour tous.

#### Les mesures à prendre comprennent notamment :

- Mettre en œuvre une stratégie d'inclusion et de diversité afin d'éliminer les obstacles à l'inclusion au sein de la CVMO, et de parvenir à des opportunités équitables et à une expérience d'employé cohérente pour tous.
- Fournir et promouvoir des opportunités d'apprentissage et de dialogue pour développer une meilleure compréhension

des préjugés, du racisme et des obstacles à l'inclusion.

- Prendre les mesures décrites dans l'engagement des PDG de la Black North Initiative (BNI) pour mettre fin au racisme systémique anti-Noirs.

#### **Résultats prévus :**

- Mise à jour et élaboration de nouvelles politiques et pratiques qui sont équitables et inclusives pour tous les employés, y compris dans les domaines du recrutement, du développement des talents, du détachement, de la promotion, du code de conduite et d'un lieu de travail respectueux.
- Une meilleure compréhension menant à un changement individuel et organisationnel dans les pratiques et les comportements pour soutenir l'équité et l'inclusion.
- Un lieu de travail où les employés font l'expérience de la sécurité et de l'inclusion psychologiques
- Réaliser les objectifs et les buts fixés dans l'engagement du PDG de BNI.

#### **4.4 Continuer de surveiller les répercussions de la pandémie de COVID-19 et de s'y adapter**

---

La CVMO continuera d'adapter les pratiques de travail et le lieu de travail afin de soutenir l'application efficace et efficiente de la réglementation et des opérations commerciales, pendant et après la pandémie de COVID-19.

#### **Les mesures à prendre comprennent notamment :**

- Adapter les politiques et les pratiques de travail pour tenir compte du télétravail, et soutenir la collaboration et la culture organisationnelle dans un modèle de travail entièrement ou partiellement à distance.
- Fournir des ressources et des avantages sociaux pour favoriser la santé et le bien-être physique et mental des employés.
- Mettre en œuvre des éléments de conception physique pour garantir la santé et la sécurité des employés et pour favoriser la flexibilité du travail.

#### **Résultats prévus :**

- Politiques et pratiques nouvelles ou mises à jour concernant les pratiques d'emploi, y compris le travail flexible et différent, l'installation du bureau à domicile et les avantages sociaux
- Sensibilisation et utilisation accrues des avantages et des programmes de santé et de bien-être
- Un espace de bureau remanié et réaménagé.

# RISQUES

## Principaux risques et stratégies d'atténuation

### Principaux éléments du cadre de gestion des risques de la CVMO

La CVMO doit gérer des risques de plus en plus diversifiés découlant du rythme de changement ainsi que de l'évolution et de la mondialisation continues des entités financières et de leurs activités. La CVMO a adopté le cadre de gestion des risques en novembre 2021, appliquant la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31 000. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles. Voici les principaux avantages du cadre :

- promouvoir une culture de conscience du risque au sein de la CVMO;
- harmoniser la tolérance au risque de la CVMO à son orientation stratégique;
- Détecter et gérer les risques d'entreprise;
- fournir d'importants renseignements en vue de la définition de l'orientation stratégique et du plan d'activités de la CVMO;
- permettre la gestion proactive des risques, l'amélioration des mesures de rendement, l'établissement des priorités en ce qui concerne les initiatives et l'affectation plus stratégique des ressources.

### Trois lignes de défense

La CVMO utilise un modèle à trois lignes de défense où la direction est responsable de la gestion des risques tandis que la gestion des risques assure la surveillance. En outre, la gestion des risques maintient le cadre qui guide le processus par lequel les principaux

risques sont cernés, évalués, gérés, surveillés et signalés.

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. La fonction d'audit interne est régie par une Charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel approuvé par le conseil. Les rapports trimestriels et les mises à jour sont remis au Comité de gestion des risques du conseil d'administration et un rapport annuel sur les résultats de tous les engagements relatifs à l'audit interne est remis au conseil d'administration.

### Inventaire des risques d'entreprise

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO. Cet inventaire offre l'affichage descendant ou ascendant des risques et des contrôles de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui pourraient influencer sur sa capacité à faire son travail. Le Comité de gestion des risques, composé des cadres et des dirigeants supérieurs de la CVMO, effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques d'entreprise pour cerner toute modification importante du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée au Comité de gestion des risques du conseil d'administration, ainsi qu'au conseil.

Les risques clés qui suscitent l'attention ou l'action de la direction au niveau de l'entreprise sont énumérés dans le tableau d'inventaire des risques clés ci-dessous.

## Risques mis en évidence dans le plan d'affaires

Les priorités et les approches décrites dans ce plan sont adaptées à l'éventail croissant de risques découlant du rythme du changement, de l'évolution continue de la technologie et de la mondialisation des entités financières et de leurs activités. La réussite de l'exécution du plan fait face à un certain nombre de risques pertinents pour la CVMO et l'environnement actuel. L'analyse ci-dessous met en évidence les principaux risques liés au plan et les contrôles d'atténuation visant à réduire l'exposition au risque à un niveau acceptable pour la CVMO afin de garantir la réalisation de ses objectifs.

### Incidence de la COVID-19

L'épidémie de COVID-19 a eu un impact mondial. Outre le risque sanitaire important qu'elle représente, cette épidémie a eu des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'activité économique et la confiance des entreprises. La durée de cette épidémie et ses résultats sont encore inconnus. Le redressement après cette épidémie prendra un certain temps et nécessitera une gestion efficace des divers problèmes potentiels.

Les impacts de la COVID-19 ont influencé les opérations de la CVMO. La CVMO continue de remplir ses fonctions principales et ses obligations à l'égard des participants au marché et des investisseurs. Plusieurs initiatives ont été classées par ordre de priorité et les opérations ont été adaptées au besoin pour gérer l'impact de la pandémie en cours et du personnel qui continue à travailler à domicile.

La CVMO continue de surveiller l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur financier en observant les tendances et en soutenant les participants au marché au moyen de mesures d'allègement réglementaires fournies en raison de la pandémie. En outre, la CVMO continuera d'adapter ses opérations et ses activités pour tenir compte des impacts et de l'évolution du contexte dus à la COVID-19.

## Défis liés à l'effectif

Certains signes indiquent que le personnel est soumis à une plus grande pression en raison de l'augmentation de la charge de travail résultant du changement de priorités dû à la COVID-19, de l'augmentation des rapports gouvernementaux, du soutien au groupe de travail, de la vacance prolongée de postes dans le cadre des efforts de réduction des coûts, des défis liés à la gestion de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée dans un contexte de travail à distance, ainsi que du stress général et de l'anxiété associés à la vie pendant une pandémie et à l'incertitude organisationnelle. L'épuisement professionnel non géré des employés peut avoir une incidence sur leur santé, leur productivité, les coûts d'invalidité de courte durée (ICD), le maintien en poste et la capacité de la CVMO à remplir son mandat et à se concentrer sur les domaines clés du plan de cette année.

Pour aider le personnel, nous continuerons à redéfinir l'ordre de priorité de divers projets et livrables afin de laisser plus de temps au personnel pour terminer son travail et se concentrer sur des questions plus urgentes. Les éléments qui ne sont pas prioritaires continueront d'être reportés ou éliminés. Les responsables travaillent avec le personnel pour permettre un plus grand nombre d'heures de travail flexibles afin d'aider à gérer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les communications hebdomadaires concernant les directives sur le lieu de travail, les ressources, les mises à jour du statut et les divers programmes de bien-être sont d'autres moyens de soutenir le personnel.

D'autres contrôles sont en place :

- Un plan stratégique en matière d'effectif conçu pour maintenir en poste, développer, motiver et déployer les ressources humaines
- Un processus intégré de planification des activités pour soutenir l'affectation appropriée des ressources aux initiatives prioritaires et aux domaines présentant un risque plus élevé

- Investir dans le personnel au moyen de formations et d'opportunités de développement des compétences formelles et informelles, avec une exposition à des programmes de travail et de reconnaissance valorisant la carrière.

### **Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers**

Le rapport final publié par le groupe de travail le 22 janvier 2021 comprend un certain nombre de recommandations de grande envergure, dont, entre autres, des propositions visant à stimuler la croissance et l'établissement de courtiers indépendants, à faire en sorte que les canaux de distribution de la gestion de patrimoine offrent un meilleur accès à des produits compétitifs en la matière et indépendants, à moderniser les normes de gouvernance et le cadre de vote par procuration, et à soutenir le renforcement des pouvoirs d'exécution pour protéger les investisseurs. Il comprend également des recommandations visant à modifier la structure de la CVMO, y compris la séparation de la fonction de tribunal.

Le gouvernement de l'Ontario fournira des directives à la CVMO en ce qui concerne la priorité et les délais de mise en œuvre de toute recommandation du groupe de travail qu'il décide d'adopter.

La mise en œuvre des recommandations prioritaires du groupe de travail pourrait avoir une incidence sur le budget de la CVMO ainsi que sur sa capacité à respecter certaines des priorités énoncées dans le présent plan d'activités, en raison de contraintes en matière de ressources, de nouvelles dépendances ou d'ajustements aux objectifs.

Certaines des actions et des contrôles permettant d'atténuer ce risque sont les suivants :

- Engagement approfondi et dialogue continu avec le groupe de travail et le Ministère pour fournir un soutien et des informations de base, selon les besoins.

- Capacité d'ajuster les priorités et les initiatives du plan d'activités pour tenir compte des changements recommandés par le groupe de travail et adoptés par le gouvernement de l'Ontario.

Pour aider à réduire au minimum les risques liés à l'exécution des projets et des initiatives :

- La direction, en collaboration avec les membres de l'équipe de la haute direction et du conseil d'administration, mène des exercices formels de définition des priorités et réévalue les priorités au cours de l'année.
- Des chefs de projet expérimentés sont affectés aux initiatives clés en utilisant des processus et des méthodologies de gestion de projet robustes.
- L'engagement et le suivi des projets par la haute direction et les comités sont permanents afin de traiter des problèmes et des risques.
- Il y a des rapports d'étape réguliers - c'est-à-dire qu'il faut examiner l'état du portefeuille de projets et cerner, communiquer, atténuer et transmettre de manière proactive et en temps utile les problèmes et les tendances qui pourraient avoir une incidence sur la portée, le calendrier, le budget ou la gestion des changements.
- Les budgets et les prévisions sont préparés et tenus à jour, et les dépenses sont contrôlées.

### **Contraintes budgétaires**

La diminution des évaluations des entreprises ou de la valeur des actifs découlant de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences pourrait faire baisser les droits de participation, ce qui entraînerait une diminution prolongée des revenus de la CVMO. Cela pourrait entraîner des contraintes budgétaires qui empêcheraient la CVMO de réaliser son plan d'affaires et ses objectifs. Pour gérer ces risques, la CVMO procède à des examens financiers trimestriels et à une nouvelle prévision du budget, avec une vue pluriannuelle de la

position de trésorerie et des facilités de crédit disponibles. Si nécessaire, la CVMO pourrait ajuster les plans d'affaires et les

activités opérationnelles pour répondre à toute contrainte budgétaire potentielle.

## Inventaire des principaux risques - Principaux risques et mesures d'atténuation

Risques	Description du risque	Mesures d'atténuation
Transformation numérique	Les technologies, les données et les processus obsolètes augmentent le fardeau réglementaire pour les participants au marché et nuisent à l'efficacité et à l'efficience de la CVMO	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'avancement du programme de gestion des données, y compris la mise en œuvre d'un cadre de gouvernance des données convenant à l'usage prévu et la poursuite du développement de certaines fonctions réglementaires sur une nouvelle plateforme de gestion des cas</li> <li>Plans de modernisation de la technologie et des devises de la plateforme en place et gérés activement</li> </ul>
Fardeau réglementaire	La réglementation, les processus ou les systèmes opérationnels de la CVMO entravent le fonctionnement de marchés justes et efficaces et empêchent la formation du capital	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des initiatives ciblées d'allègement du fardeau font partie des plans d'activité de chaque direction concernée et elles sont mises en œuvre en conséquence</li> <li>La surveillance du processus de fardeau réglementaire est gérée par le Bureau de la croissance économique et de l'innovation, en collaboration avec plusieurs directions générales.</li> <li>Des analyses de l'incidence réglementaire et analyses coûts-avantages sont réalisées pour toutes les nouvelles initiatives</li> </ul>
Efficacité de l'application de la loi	Ne pas identifier, examiner et poursuivre les conduites criminelles et quasi criminelles impliquant des violations des lois sur les valeurs mobilières qui pourraient causer un préjudice important aux investisseurs ou à l'intégrité des marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de triage détermine les principaux problèmes à examiner</li> <li>Bureau de dénonciation en place pour améliorer les sources de dossiers crédibles</li> <li>Personnel dévoué possédant de l'expérience des enquêtes d'application de la loi et des poursuites qui détecte les conduites criminelles et quasi criminelles dans le cadre du mandat de la CVMO, qui fait enquête à cet égard et qui intente des poursuites</li> </ul>
Risque systémique dans les marchés financiers	La CVMO ne parvient pas à déterminer une augmentation du risque systémique liée à l'activité des marchés financiers en temps opportun	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance des infrastructures de marché d'importance systémique</li> <li>Surveillance de la conformité aux règles visant à réduire au minimum les risques systémiques</li> <li>Détection de l'exposition et de la connectivité entre les participants au marché par la surveillance des activités du marché</li> <li>Surveillance et discussion des éléments de risque systémique par l'intermédiaire du groupe de travail sur le risque systémique de la CVMO ainsi que des groupes de travail et des comités des ACVM et de l'OICV.</li> <li>Collaboration avec d'autres organismes nationaux et internationaux chargés de la surveillance du risque systémique</li> </ul>

Risques	Description du risque	Mesures d'atténuation
Poursuite des activités	Une perturbation importante des opérations commerciales se produit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan formel de poursuite des activités (PCA) et plan de pandémie</li> <li>Réalisation d'une reprise annuelle des systèmes du PCA, d'un test de scénario d'intervention d'urgence et du PCA et de tests de communication d'urgence avec le personnel.</li> <li>Ententes de réciprocité avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières pour assurer la continuité des services de réglementation (par exemple, examen des prospectus et des demandes)</li> </ul>
Mise en œuvre de systèmes informatiques	Les changements et la mise en œuvre des systèmes informatiques critiques ne répondent pas aux résultats d'affaires souhaités concernant les objectifs, la portée, le budget ou le calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des chefs de projet expérimentés sont affectés aux initiatives clés</li> <li>Des processus et des méthodologies de gestion de projet robustes</li> <li>Engagement et surveillance continus des projets par la direction et par les responsables pour traiter des problèmes et des risques</li> <li>Les budgets et les prévisions sont préparés et tenus à jour, et les dépenses sont contrôlées</li> <li>Plans d'activités approuvés en place pour les initiatives clés</li> <li>Des tests robustes du système sont effectués; des plans de repli et des sauvegardes sont en place, le cas échéant</li> <li>Des essais robustes d'acceptation par les utilisateurs sont réalisés avant le lancement d'un système ou d'une application</li> </ul>
Sécurité de l'information	Un incident de cybersécurité important se produit à la CVMO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau chargé de la sécurité de l'information avec des politiques, des procédures et des contrôles en place</li> <li>Une feuille de route des activités pluriannuelles de sécurité de l'information a été préparée, conformément au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST)</li> </ul>
Stratégie relative à l'effectif	Manque d'harmonisation et lacunes entre l'effectif actuel de la CVMO et l'effectif nécessaire à la réalisation de ses objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un plan stratégique en matière d'effectif détaillant les actions pour maintenir en poste, développer, motiver et déployer les ressources humaines</li> <li>Processus intégré de planification des activités qui soutient l'affectation appropriée des ressources aux initiatives prioritaires et aux domaines présentant un risque plus élevé</li> <li>Formation formelle et informelle et possibilités de perfectionnement pour le personnel</li> <li>Rémunération et avantages sociaux administrés pour rester un employeur attractif et compétitif</li> </ul>

# RESSOURCES HUMAINES

## Plan relatif aux ressources humaines

La stratégie de la CVMO en matière de ressources humaines est de créer un milieu de travail attrayant, moderne et performant où tous les gestionnaires gèrent très bien les talents et où tous les employés s'investissent beaucoup dans leur travail. La pandémie de COVID-19 a changé notre façon de travailler et, bien que nos quatre objectifs de ressources humaines continuent d'orienter nos efforts, des stratégies et des plans spécifiques ont été modifiés ou élaborés pour répondre aux besoins des employés et de l'organisation dans un environnement de travail principalement à distance, y compris les besoins liés à l'efficacité et à l'efficience opérationnelles ainsi qu'à la santé et au bien-être des employés.

En plus des stratégies et des plans énumérés dans le tableau ci-dessous, la CVMO mettra également en œuvre le projet de loi 124, *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, en commençant la période de modération de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Domaine d'intérêt	Stratégies/plans
Créer un milieu de travail attrayant, moderne et performant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et développer une forte mobilisation des employés grâce à des communications régulières sur le lieu de travail tout au long de la pandémie, en mettant en œuvre des sondages éclairés et en prenant des mesures pour répondre aux préoccupations des employés, et en offrant des programmes pour les employés qui renforcent les valeurs et les compétences de leadership de la CVMO et qui créent une communauté collégiale au sein de la CVMO.</li> <li>• Établir et administrer des pratiques de rémunération permettant d'attirer et de maintenir en poste des employés ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour régler efficacement les marchés financiers et pour permettre à la CVMO de réaliser son mandat et ses priorités</li> <li>• Comparer la rémunération par rapport au bassin des talents au sein duquel elle recrute, la CVMO utilise un indice de référence mixte composé à 50 % du secteur public, à 25 % du secteur privé et à 25 % des services financiers</li> <li>• Créer un environnement où tous les employés se sentent en sécurité, valorisés, respectés et responsabilisés en assurant une culture d'équité, d'inclusion et de diversité</li> <li>• Offrir aux employés des avantages sociaux complets comprenant une assurance maladie, une assurance dentaire, une assurance invalidité à court et à long terme, ainsi que des programmes d'aide aux employés et aux familles. Continuer à faire progresser la stratégie de pérennité des avantages sociaux en mettant davantage l'accent sur la santé mentale et le bien-être des employés.</li> </ul>
Créer d'excellents gestionnaires de talents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de perfectionner les leaders actuels et émergents dans le cadre du programme de renforcement du leadership de la CVMO, qui offre de l'accompagnement professionnel, de la formation en classe et des activités d'apprentissage autonome, des séances d'apprentissage avec des pairs et des outils de gestion</li> <li>• Contribuer aux pratiques de leadership inclusives par la formation des employés à la diversité et à l'inclusion et par des politiques et des pratiques de gestion inclusives et équitables.</li> </ul>

Domaine d'intérêt	Stratégies/plans
Appuyer la réorganisation réussie et la continuité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique en matière d'effectif qui tienne compte de nos besoins actuels et futurs en matière de talents : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déterminer, surveiller et gérer les risques en la manière afin d'en atténuer l'incidence sur les activités</li> <li>○ Élargir les démarches en matière de dotation en personnel et de relations de travail afin d'accroître la capacité de la CVMO d'attirer, de maintenir en poste et de miser sur du personnel ayant des compétences et une expérience spécialisées</li> <li>○ Continuer à renforcer et à consolider les pratiques en matière de planification de la relève et de recensement des talents en vue d'assurer un bassin de talents solide pour pourvoir les postes essentiels au sein de l'organisme</li> <li>○ Continuer à offrir des programmes ciblés de perfectionnement des employés, en matière notamment de leadership, d'encadrement et d'apprentissage fondé sur les compétences, permettant ainsi de renforcer le rendement organisationnel.</li> <li>○ Continuer d'élaborer une culture de l'apprentissage et de perfectionnement qui offre des possibilités de croissance professionnelle et qui favorise l'administration d'une réglementation efficace.</li> </ul> </li> <li>• Permettre la conception, l'établissement et la croissance de deux nouvelles directions générales, la Direction des solutions numériques et le Bureau de la croissance économique et de l'innovation, en réaffectant des postes aux nouvelles directions générales, en réduisant au minimum l'incidence du changement de l'organisation sur l'effectif global de la CVMO (voir le plan de dotation à la page 20).</li> <li>• Mettre en œuvre des programmes et des pratiques de gestion du changement qui permettent aux employés d'atteindre efficacement les résultats opérationnels dans un environnement d'affaires complexe, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fournir aux employés de la formation et un accès à l'information, aux outils et aux ressources qui les aideront à s'adapter au changement et à le diriger</li> <li>○ Intégrer une méthodologie de changement cohérente dans toutes les initiatives clés afin d'assurer la réussite des activités de planification et d'exécution de projets.</li> </ul> </li> </ul>
Fournir des services fondamentaux de RH de première classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la capacité de réagir aux enjeux émergents et à la complexité organisationnelle en augmentant les connaissances et la capacité de fournir aux clients qui sont des dirigeants et des gestionnaires, des services consultatifs fiables et exacts en temps opportun dans lesquels ils peuvent avoir confiance</li> <li>• Continuer de surveiller le tableau de bord sur le personnel de la CVMO et d'en faire rapport pour étudier les données permettant d'orienter la prise de décisions.</li> <li>• Continuer d'appliquer des pratiques de recrutement modernes pour trouver les meilleurs candidats pour les postes de la CVMO, d'améliorer le processus de mise en candidature et de prise de décisions pour les candidats et de maximiser les gains d'efficacité pour tous les intervenants du processus de recrutement et d'intégration.</li> </ul>

# COMMUNICATIONS

## Plan de communication et d'affaires publiques

### Orientation stratégique

L'orientation du plan de communication et d'affaires publiques est guidée par les principes suivants :

- Accorder la priorité à la consultation, aux communications et aux interactions avec les intervenants quant au travail en cours de la CVMO visant à réduire le fardeau réglementaire
- Tirer parti des stratégies d'écoute actuelles pour comprendre les voies de communications privilégiées des intervenants et élaborer des démarches adaptées en conséquence
- Énoncer de façon claire et cohérente les priorités et les résultats de la CVMO auprès des auditoires internes et externes
- Mettre l'accent sur les principaux sujets prioritaires (plus précisément, réduire le fardeau réglementaire, moderniser la réglementation, promouvoir la confiance à l'égard des marchés, faciliter l'innovation, stabilité financière) et assurer la diffusion cohérente des messages clés dans tous les canaux de communication
- Communiquer de façon transparente et mesurable de sorte que les investisseurs et les autres intervenants comprennent ce que nous faisons, comment nous le faisons et s'engagent activement dans notre travail
- Assurer une diffusion maximale en mettant en œuvre des stratégies de communication intégrées qui mettent à profit l'ensemble des outils, des ressources et des médias (notamment les communications numériques et les médias sociaux d'entreprise).

### Communications externes et sensibilisation

La CVMO accueille favorablement les commentaires des intervenants et elle s'assure que les participants au marché et investisseurs connaissent ses processus, ses points de contact, ses priorités et ses pratiques. La CVMO met l'accent sur les communications intégrées et sur l'établissement de relations avec le secteur et les groupes d'intervenants.

La Direction des communications organise et supervise des activités d'entreprise et des tables rondes qui démontrent son solide leadership, mobilisent les intervenants et alimentent les discussions sur les priorités et les initiatives stratégiques de la CVMO. Elle conseille les directions responsables de la réglementation sur les activités de sensibilisation (p. ex. tables rondes sur les politiques, webinaires, sensibilisation virtuelle) pour s'assurer que les objectifs de communication sont atteints, en élaborant du contenu et des remarques de la direction qui exposent clairement les objectifs et les priorités clés de la CVMO.

### Dialogue de la CVMO

Chaque année, l'événement Dialogue avec la CVMO attire une centaine de participants au marché chevronnés et il bénéficie d'une couverture médiatique importante. L'événement comprend des discussions plénières avec des leaders d'opinion reconnus à l'échelle internationale et des experts en politiques de partout dans le monde.

Le thème de Dialogue avec la CVMO 2020 était « Que nous réserve l'avenir? » et l'événement portait sur le rôle de la

réglementation pour favoriser la confiance nécessaire à des marchés forts et à la croissance économique après une pandémie. Lors de l'événement virtuel, les chefs de file de l'industrie financière, d'importants investisseurs et des représentants d'organisme de réglementation se sont réunis virtuellement pour discuter des mesures qu'ils prennent en collaboration pour sortir encore plus forts.

L'événement a attiré plus de 700 participants. Parmi les conférenciers, on comptait notamment l'honorable Rod Phillips, ancien ministre des Finances, Jeremy Ryudin, superintendant du BSIF, Judith Robertson, commissaire de l'ACFC, et Walied Soliman, président du Groupe de travail sur la modernisation des marchés financiers de l'Ontario.

La planification de la conférence Dialogue avec la CVMO 2021 est en cours.

### **Affaires publiques**

---

De plus, la Direction des communications élabore et met en œuvre des stratégies de communication pour veiller à ce que les priorités, les politiques et les initiatives de la CVMO soient clairement communiquées aux participants au marché et aux investisseurs et qu'elles s'harmonisent avec les priorités du gouvernement, dont la modernisation réglementaire. Ce groupe recherche des occasions de maximiser la visibilité de la réduction du fardeau réglementaire à l'aide de toutes les voies et plateformes disponibles, y compris les médias, les outils de communication numérique et les médias sociaux. Il élabore également des stratégies de communication afin d'atténuer les problèmes qui risquent de compromettre la confiance du public à l'égard des marchés financiers de l'Ontario.

### **Communications internes**

---

Les communications internes de la CVMO mettent l'accent sur l'amélioration continue de l'engagement du personnel. Cette année, la priorité sera accordée à l'embauche de personnel dans le cadre des efforts de modernisation des valeurs mobilières et des autres priorités de la CVMO (p. ex. assemblées virtuelles des investisseurs et séances de questions et réponses avec les cadres supérieurs) et aux améliorations apportées à l'intranet qui permettront d'améliorer la collaboration et la productivité, de simplifier les communications et d'en accroître l'utilisation par les intervenants.

### **Refonte du site Web de la CVMO**

---

Des mises à jour des systèmes, des processus et du contenu sont nécessaires pour réaliser des gains d'efficacité, pour respecter les normes d'accessibilité et pour répondre aux besoins en évolution des intervenants. La refonte du site Web de la CVMO, [www.OSC.ca](http://www.OSC.ca), qui sera lancée au T4 de 2021, remplacera la technologie vieillissante, améliorera la sécurité, rationalisera le contenu, améliorera la capacité de recherche et la convivialité, et satisfera aux normes d'accessibilité. Après son lancement, la CVMO accordera la priorité aux améliorations hautement prioritaires de l'expérience utilisateur et elle augmentera la capacité pour prendre en charge de nouveaux formats de contenu à l'avenir. Tous les efforts porteront sur l'amélioration de la prestation de services aux participants au marché et aux investisseurs en rationalisant et en simplifiant les communications en ligne.

# PARAMÈTRES DE MESURE

## Mesure du rendement

La mesure efficace du rendement donne un aperçu des activités, appuie la planification et les décisions, promeut une culture de responsabilisation et permet de surveiller le rendement.

### Mesures du rendement

La CVMO fait le suivi de son rendement par rapport à une série de mesures. Ces mesures visent les intrants, les activités, les extrants et les résultats (comme cela est indiqué dans la section Orientation stratégique du présent plan).

Les mesures des intrants, des activités et des extrants comprennent des mesures de volume comme le nombre de dépôts de prospectus examinés, le nombre de vérifications de conformité effectuées, les délais d'opérations, les normes de service et l'avancement des projets. Lorsqu'elles font l'objet d'un suivi au fil du temps, ces mesures viennent appuyer la détection des tendances, la détermination des problèmes et des risques émergents, la gestion de projet, la gestion de la charge de travail et l'affectation plus efficace des ressources.

Les mesures des résultats indiquent si les objectifs, les stratégies et les buts prévus par la Loi pour la CVMO sont atteints. Les incidences de la réglementation, des activités de supervision et des interventions sont plus complexes à quantifier puisqu'elles se produisent au fil du temps, qu'elles sont souvent moins tangibles et qu'elles résultent de plusieurs facteurs. Dans le cas des activités axées sur le marché, les résultats sont mesurés, par exemple, en fonction des taux de conformité (p. ex. mesurés par le nombre de constatations importantes dans le cadre des examens de la conformité, ainsi que le nombre et le type de cas d'inconduite déterminés), du nombre et du type de

plaintes des investisseurs, de l'évolution des taux de littératie des investisseurs et de la réussite des activités d'application de la loi. Dans le cas des activités internes, la CVMO mesure les résultats, par exemple, en fonction des taux de maintien en poste et de satisfaction des employés, ainsi que du respect du budget.

L'Énoncé de priorités de la CVMO détermine les activités précises et les principaux résultats attendus pour chaque priorité. Les principales activités et les résultats attendus tirés de l'Énoncé de priorités de 2020-2021 se trouvent dans la section « Orientation stratégique – Programmes et activités actuels et futurs » de ce plan d'activités.

### Rapports sur le rendement

La CVMO produit régulièrement des rapports sur le rendement, tant à l'interne qu'à l'externe. Des rapports trimestriels internes sont présentés au conseil d'administration et à la haute direction de la CVMO. La CVMO est également responsable à l'égard des intervenants externes et elle utilise divers outils de rapports externes pour assurer la responsabilité et la transparence - notamment :

- La CVMO publie aussi un rapport en ligne faisant état des progrès réalisés relativement aux questions abordées dans l'Énoncé des priorités de l'exercice précédent.
- La CVMO publie un rapport annuel sur ses activités. S'y ajoutent d'autres rapports annuels propres aux directions, comme le rapport annuel de la Direction de la réglementation des personnes et des compagnies inscrites et de la conformité, et celui de la Direction du financement des entreprises.

- La CVMO publie annuellement un document d'engagement en matière de service, détaillant les normes de service et les échéances cibles, ainsi que les résultats obtenus par rapport à ses objectifs.

### **Paramètres de l'engagement de la CVMO en matière de service**

---

La CVMO a un ensemble d'engagements en matière de service affichés sur son site Web qui décrit ce que les intervenants peuvent attendre lorsqu'ils transigent avec la Commission. Les engagements en matière de service donnent un résumé des échéances cibles de réponse aux questions et aux demandes de renseignements, et de présentation aux fins d'examen des documents de placement, des demandes et des autres documents devant être déposés.

À la suite d'un examen approfondi de ses engagements de service actuels ainsi que des normes de service des organismes de

réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence, la CVMO a mis à jour son document d'engagement de service afin d'englober davantage de processus, de fournir une plus grande clarté aux intervenants et d'améliorer le suivi et la responsabilisation.

L'engagement de service mis à jour découle du plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario concernant les marchés financiers du budget de l'Ontario de 2019, et il répond aux recommandations formulées dans le rapport de 2019 de la CVMO intitulé « *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario* ». La liste des engagements de service actualisés de la CVMO se trouve dans l'annexe du présent plan d'activités.

La CVMO présente chaque année un rapport sur les cibles de son engagement de service dans le cadre de son engagement en matière de responsabilisation et de transparence. Les résultats par rapport aux objectifs de la norme de service seront publiés chaque année.

# BUDGET

## Résumé financier

### Résumé financier 2021-2022

Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations 2021-2022 de la CVMO comprennent des investissements axés sur les secteurs de croissance suivants :

- Activités d'éducation des investisseurs au moyen d'initiatives de sensibilisation et de littératie financière élargies
- Mise en œuvre du plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation de s'engager auprès des sociétés de technologies financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers
- Amélioration de la surveillance des produits dérivés de gré à gré en créant un entrepôt de données sur les transactions de gré à gré.
- La modernisation de la technologie comprend la transformation numérique et l'achèvement de l'initiative d'intégration SEDAR+. La transformation numérique s'appuie sur des solutions fondées sur l'infonuagique pour mettre en œuvre un système de planification des ressources de l'entreprise, une plateforme intégrée d'opérations réglementaires et une plateforme de données et d'analyse à l'échelle de l'entreprise. La transformation numérique nécessitera des dépenses importantes au cours des prochaines années et le mouvement vers les solutions fondées sur l'infonuagique déplace les coûts du budget d'investissement vers le budget d'exploitation.

Les revenus prévus au budget reflètent une baisse de 2,4 millions de dollars (1,8 %) par rapport au budget de 2020-2021 en raison de la perturbation de la COVID-19. La plupart des revenus de la CVMO sont

directement influencés par les conditions du marché financier, qui sont devenues très volatiles depuis le début de la COVID-19.

Les charges prévues au budget reflètent une amélioration de 5,7 millions de dollars (4,2 %) par rapport au budget de 2020-2021. Les quatre domaines de croissance des investissements mentionnés ci-dessus représentent une amélioration de 4,9 millions de dollars (3,6 %) du budget. Les fonctions réglementaires et opérationnelles bien établies représentent 0,8 million de dollars (0,6 %) de l'amélioration budgétaire.

Les dépenses en immobilisations sont budgétées à 5,4 millions de dollars, ce qui reflète une diminution de 4,5 millions de dollars (45,4 %) par rapport au budget de 2020-2021. Le budget se compose des éléments suivants :

- 1,5 million de dollars pour les améliorations locatives afin de terminer la construction d'un étage supplémentaire loué au cours de l'exercice 2019-2020. Nous avons réduit le budget des immobilisations de 4,1 millions de dollars par rapport au budget de 2020-2021 en raison des perturbations de la COVID-19. Nous avons annulé une grande partie du programme de remise en état des installations visant à accueillir de manière efficace et efficiente les effectifs de la CVMO pendant que nous réévaluons les besoins en bureaux à long terme.
- 2,2 millions de dollars pour l'intégration des systèmes locaux dans SEDAR+.
- 0,7 million de dollars pour le développement d'un dépôt amélioré de données sur les produits dérivés.

- 1 million de dollars principalement pour les projets réguliers d'actualisation de l'infrastructure, y compris le remplacement des équipements de réseau.

## • **Résumé financier 2020-2021**

---

Le déficit total prévu des revenus par rapport aux charges en 2020-2021 est de 1,1 million de dollars. Le total des revenus prévus en 2020-2021 est de 130 millions de dollars, soit une diminution de 0,3 million de dollars (0,2 %) par rapport au budget de 2020-2021, principalement en raison de la perturbation des marchés financiers en raison de la COVID-19. En réponse au risque accru lié aux revenus, des réductions de coûts imposées par la direction ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2020-2021 en diminuant les charges de 4 millions de dollars pour atteindre 131,1 millions de dollars.

En raison de ce déficit prévu des revenus par rapport aux charges, l'excédent opérationnel prévu à la fin de l'exercice 2020-2021 est de 98,0 millions de dollars.

## **Incidences sur la règle relative aux droits dues à la COVID-19**

---

En novembre 2020, nous avons annoncé qu'il n'y aurait aucun changement dans les taux de droits réglementaires qui devaient être examinés pour mise en œuvre en avril 2021. En raison de la volatilité des marchés financiers due à la COVID-19 et des implications potentielles du groupe de travail sur la modernisation des marchés financiers du gouvernement de l'Ontario, nous continuerons à tirer parti des liquidités pour soutenir les opérations pendant ces périodes d'incertitude. Les initiatives de réduction du fardeau réglementaire continueront à être mises en œuvre au cours de cette période, y compris celles qui devraient générer des économies de droits pour les participants au marché.

Nous prévoyons de réévaluer les taux de droits et les règles relatives aux droits une fois que les conditions du marché se seront stabilisées et que les résultats du groupe de travail sur la modernisation des marchés financiers du gouvernement de l'Ontario seront connus.

<b>Excédent/déficit des revenus sur les charges</b> (en millions de dollars)	<b>Budget 2020-2021</b>	<b>Budget 2021-2022</b>	<b>Écart</b> Favorable/(défavorable)	<b>Écart</b> Favorable/(défavorable)
Revenus	130,3 \$	127,9 \$	(2,4 \$)	(1,8 %)
Charges*	135,1 \$	140,8 \$	(5,7 \$)	(4,2 %)
Excédent (déficit) des revenus sur les charges	(4,8 \$)	(12,9 \$)	(8,1 \$)	(166,8 %)
Dépenses en immobilisations	9,9 \$	5,4 \$	4,5 \$	45,4 %

\* Déduction faite du recouvrement des coûts d'application de la loi ainsi que du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs.

	<b>Approuvé en 2020-2021</b>	<b>Budget 2021-2022</b>	<b>Écart</b>
Ressources humaines	628	628	0,0 %

	<b>Budget de fonctionnement et affectation du personnel de la CVMO en 2020-2021</b> Dépenses budgétisées en 2020-20201 : 140,8 millions de dollars* Total de 628 employés (510 employés du service à la clientèle)	
Politiques et fonctionnement - réglementations des marchés <b>Budget - 117,4 millions \$ 443 employés</b>	Politiques et fonctionnement - services consultatifs de réglementation <b>Budget - 18,4 millions \$ 57 employés</b>	Bureaux de la direction <b>Budget - 5 millions \$ 10 employés</b>

\* Les coûts des services de soutien ont été réaffectés aux activités de service à la clientèle.

### Excédent prévu sur trois ans

<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Budget 2021-2022</b>	<b>Prévisions 2022-2023</b>	<b>Prévisions 2023-2024</b>
Total des revenus	127,9 \$	129,4 \$	142,3 \$
Total des charges*	140,8 \$	141,5 \$	143,8 \$
Excédent/(déficit)	(12,9 \$)	(12,1 \$)	(1,5 \$)
Excédent à l'ouverture	98,0 \$	85,1 \$	73,0 \$
Excédent à la fermeture	85,1 \$	73,0 \$	71,5 \$

\* Déductions faites du recouvrement des fonds désignés

## Prévisions des dépenses en immobilisations

(en millions de dollars)	Budget 2021-2022	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2023-2024
Intégration de « SEDAR+ »	2,2 \$	1,2 \$	1,2 \$
Améliorations locatives	1,5 \$	0,1 \$	0,5 \$
Dépôt de données sur les produits dérivés	0,7 \$	1 \$	1 \$
Autres initiatives informatiques	1 \$	0,3 \$	0,3 \$
<b>Total</b>	<b>5,4 \$</b>	<b>2,6 \$</b>	<b>3,0 \$</b>

L'excédent à la fermeture de la CVMO en 2021-2022 est budgétisé à 85,1 millions de dollars, diminuant à 71,5 millions de dollars en 2023-2024. La CVMO continuera de puiser dans son excédent au cours des prochains exercices pour financer des programmes pluriannuels clés. Les hypothèses relatives aux revenus prévus en 2022-2023 et en 2023-2024 comprennent une reprise du marché après la baisse des revenus budgétés en 2021-2022 en raison de la volatilité des marchés financiers liée à la COVID-19. La CVMO investit dans les systèmes de données et elle élabore les processus nécessaires pour régler efficacement les marchés des produits dérivés de gré à gré en pleine croissance, qui sont vastes, complexes et mondiaux. Par conséquent, les prévisions de revenus pour 2023-2024 envisagent l'introduction de droits distincts pour recouvrer les coûts associés à la surveillance réglementaire des produits dérivés de gré à gré. L'augmentation des charges prévues est principalement due à la poursuite des investissements pluriannuels dans la transformation numérique, la surveillance des dérivés, les projets d'innovation et les activités de sensibilisation des investisseurs. Ces investissements sont partiellement compensés par les recouvrements des fonds désignés, représentant le recouvrement de sanctions pécuniaires non payées.

Les dépenses en immobilisations devraient diminuer au cours des exercices 2022-2023 et 2023-2024 par rapport à l'exercice 2021-2022 en raison de la réduction des dépenses liées aux améliorations locatives et à d'autres initiatives informatiques. La réduction des autres initiatives informatiques est due à des

projets d'actualisation de l'infrastructure fondés sur un cycle pluriannuel qui se réinitialisera à nouveau au cours de l'exercice 2024-2025. Les prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024 reflètent les investissements vers SEDAR+ à un niveau réduit par rapport à l'exercice 2021-2022 et la poursuite de la construction d'un dépôt de données amélioré sur les produits dérivés. La livraison du dépôt de données sur les produits dérivés devrait se faire en cinq phases, la phase finale devant être achevée au cours de l'exercice 2024-2025.

Le solde de trésorerie de la CVMO devrait être de 91 millions de dollars (y compris les réserves) au 31 mars 2021. En outre, nous prévoyons une position de trésorerie finale de 84,7 millions de dollars en mars 2024. Les revenus de la CVMO provenant des droits de participation (85 % du total des produits) sont directement liés à l'évolution de la croissance des entreprises, du secteur et du marché en général. Étant donné le manque de contrôle sur la plupart des revenus, une réserve de liquidités adéquate d'environ six mois est nécessaire pour continuer de remplir le mandat de la CVMO lors d'événements défavorables liés au marché.

Le solde des fonds désignés en décembre 2020 était de 117,1 millions de dollars. La *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) permet à la CVMO d'allouer les fonds reçus à des tiers ou au profit de tiers ou devant être utilisés par la CVMO dans le but d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou autrement d'améliorer les connaissances et l'information des personnes concernant le fonctionnement des marchés financiers et

des valeurs mobilières. La CVMO a inclus dans les prévisions des hypothèses selon lesquelles le Bureau de l'innovation sera financé par le fonds désigné à partir de l'exercice 2022-23, ce qui nécessite l'approbation du ministre. Le recouvrement des dépenses plus élevées pour des méthodes novatrices de formation aux

investisseurs est prévu par le fonds désigné. Bien que le fonds ait atteint 117,1 millions de dollars, l'entrée de fonds sur le compte dépend entièrement de la nature des cas d'application de la loi d'une année à l'autre.

# ANNEXE

## Engagements en matière de service

### Lorsque vous avez une question ou plainte de nature générale

Sujet	Délai
<p><b>Demandes de renseignements ou plaintes de nature générale</b></p> <p>Appel à l'InfoCentre de la CVMO</p>	<p>Répondre à au moins 95 % des appels téléphoniques reçus.</p> <p><i>(Remarque : Le présent objectif tient compte d'un taux d'abandon des appels de 5 % qui pourrait comprendre les pourriels, les appels automatisés, les erreurs de composition et les problèmes de signaux, entre autres variables non contrôlées.)</i></p>
<p><b>Demandes de renseignements ou plaintes de nature générale</b></p> <p>Appel à l'InfoCentre de la CVMO</p>	<p>Répondre à 80 % des appels reçus en 60 secondes</p> <p>Nous répondrons immédiatement à vos questions ou à vos préoccupations. Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements ou des documents supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps.</p> <p>Si votre appel est transféré à une boîte vocale durant les heures d'ouverture, nous vous rappellerons le même jour ou avant la fin du prochain jour ouvrable.</p>
<p><b>Demandes de renseignements ou plaintes de nature générale</b></p> <p>Demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues par courriel, courrier, télécopieur ou formulaire en ligne</p>	<p>Nous vous répondrons sur les questions régulières dans les trois jours ouvrables ou moins (notre objectif est de répondre à 95 % de toutes les demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues).</p> <p>Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps.</p>

### Lorsque vous communiquez avec nous sur les questions liées au placement ou aux finances personnelles par l'intermédiaire du site [investingquestions.ca/fr](http://investingquestions.ca/fr)

Sujet	Délai
<p><b>Questions liées au placement ou aux finances personnelles</b></p> <p>Lorsque vous posez une question par l'intermédiaire du site <a href="http://investingquestions.ca/fr">investingquestions.ca/fr</a></p>	<p>Nous répondrons à votre question dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la question (notre objectif est de répondre à 80 % de toutes les questions reçues).</p> <p>Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps. Pour les questions qui ne relèvent pas du mandat de la CVMO, notre réponse peut ne pas être publiée sur le site Web, mais nous répondrons par courriel.</p>

## Lorsque vous déposez un document auprès de nous

Sujet	Délai
<p><b>Prospectus :</b>  <i>Dépôt pour un prospectus provisoire ou pro forma</i>                      Délivrance de lettres de commentaires pour le prospectus ordinaire ou simplifié</p>	Nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 10 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
<p><b>Prospectus:</b>  <i>Dépôt pour un prospectus provisoire ou pro forma</i>                      Délivrance de lettres de commentaires pour le prospectus abrégé ou préalable de base</p>	Nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 3 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
<p><b>Prospectus:</b>  <i>Dépôt pour un prospectus provisoire ou pro forma</i>                      Achèvement de l'examen</p>	<p>Nous terminerons notre examen pour les offres régulières dans les 40 jours ouvrables suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les documents reçus).</p> <p><b>Remarque :</b> <i>L'examen des documents de placement qui sont complexes ou qui soulèvent de nouvelles questions de politique par la CVMO prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>
<p><b>Prospectus:</b>  <i>Dépôt pour un prospectus provisoire ou pro forma</i>                      Dépôt de votre prospectus définitif</p>	Pour les prospectus définitifs déposés au plus tard à midi : le reçu sera remis avant la fin du jour ouvrable en cours si les documents fournis ont une forme acceptable.
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b>                      Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours</p> <p>Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire <i>avant</i> que la CVMO délivre une lettre de commentaires concernant les documents de prospectus provisoire :</p> <p>Prospectus ordinaire ou simplifié</p>	Nous enverrons notre lettre de commentaires à la plus reculée de ces deux dates : soit 5 jours ouvrables après la date de la réception pour la modification du prospectus provisoire, soit la date d'échéance initiale pour la lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b>                      Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours</p> <p>Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire <i>avant</i> que la CVMO délivre une lettre de commentaires concernant les documents de prospectus provisoire :</p> <p>Prospectus abrégé ou préalable de base</p>	Nous enverrons notre lettre de commentaires à la plus reculée de ces deux dates : soit 3 jours ouvrables après la date de la réception pour la modification du prospectus provisoire, soit la date d'échéance initiale pour la lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b>                      Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours</p> <p>Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus <i>après</i> que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif :</p> <p>Prospectus ordinaire ou simplifié</p>	Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les 3 jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).

Sujet	Délai
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b> Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours</p> <p>Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus <i>après</i> que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif :</p> <p>Prospectus abrégé ou préalable de base</p>	<p>Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les 2 jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b> Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours</p> <p>Communication de notre décision sur les dépôts de modifications :</p> <p>Achèvement de l'examen</p>	<p>Nous terminerons notre examen pour les offres régulières dans les 40 jours ouvrables suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les documents reçus).</p> <p><b>Remarque :</b> <i>L'examen des documents de placement qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps.</i></p>
<p><b>Demande de dispense :</b> Dépôt d'une demande de dispense (à l'exclusion de la dérogation aux demandes de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché)</p> <p>Délivrance des lettres de commentaires</p>	<p>Nous enverrons une première lettre de commentaires dans les 10 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive ou adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes reçues).</p> <p><b>Remarque :</b> <i>L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>
<p><b>Demande de dispense :</b> Dépôt d'une demande de dispense (à l'exclusion de la dérogation aux demandes de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché)</p> <p>Communication de notre décision</p>	<p>Nous prendrons une décision à l'égard des demandes de dispense régulières dans les 40 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes de dispense régulières reçues).</p> <p><b>Remarque :</b> <i>L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>
<p><b>Demande de reconnaissance, de désignation et d'exemption de la reconnaissance</b></p> <p>Délivrance des lettres de commentaires</p>	<p>Nous enverrons une première lettre de commentaires dans les 20 jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète ou adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes reçues).</p> <p><b>Remarque :</b> <i>L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>
<p><b>Demande de reconnaissance, de désignation et d'exemption de la reconnaissance</b></p> <p>Achèvement de l'examen</p>	<p>Nous terminerons notre examen dans les 6 à 9 mois suivant la réception d'une demande définitive pour les questions régulières (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes régulières reçues).</p> <p><b>Remarque :</b> <i>L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>
<p><b>Circulaire de l'information de gestion</b> Dépôts pour les opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts</p> <p>Opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts</p>	<p>Le cas échéant, nous fournirons des commentaires dans les 5 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).</p>

Sujet	Délai
<p><b>Circulaire de l'information de gestion</b> Dépôts pour les opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts</p> <p>Achèvement de l'examen</p>	<p>Nous terminerons notre examen dans les 14 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Circulaires de l'offre publique d'achat ou de rachat</b> Dépôt d'une circulaire de l'offre publique d'achat ou de rachat</p>	<p>Le cas échéant, nous fournirons des commentaires dans les 7 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Circulaires de l'offre publique d'achat ou de rachat</b> Achèvement de l'examen</p>	<p>Nous terminerons notre examen dans les 21 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Circulaires de procuration émanant d'un opposant</b> Dépôt d'une circulaire de procuration émanant d'un opposant</p>	<p>Le cas échéant, nous fournirons des commentaires dans les 5 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Circulaires de procuration émanant d'un opposant</b> Achèvement de l'examen</p>	<p>Nous terminerons notre examen dans les 14 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Documents d'inscription :</b> Demandes de nouvelles entreprises</p> <p>Notre accusé de réception de votre demande</p>	<p>Nous accuserons réception de votre demande dans les 5 jours ouvrables suivant la réception (notre objectif est de répondre à au moins 95 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Documents d'inscription :</b> Demandes de nouvelles entreprises</p> <p>Notre réponse à votre demande</p>	<p>Nous fournirons nos commentaires initiaux sur votre demande d'inscription d'entreprise dans les 30 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Documents d'inscription :</b> Demandes de nouvelles entreprises</p> <p>Communication de notre décision sur les demandes pour les demandes présentées par de nouvelles entreprises qui satisfont aux conditions prescrites*</p>	<p>Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières et nous vous informerons dans les 90 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).</p> <p><i><b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>
<p><b>Documents d'inscription :</b> Représentants de courtier</p> <p>Nouvelles demandes et demandes de réactivation qui satisfont aux conditions prescrites* et qui ne font pas partie d'une demande présentée par une nouvelle entreprise</p>	<p>Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières dans les 5 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).</p> <p><i><b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>
<p><b>Documents d'inscription :</b> Représentants-conseils, représentants-conseils associés et agents de conformité principaux</p> <p>Nouvelles demandes et demandes de réactivation qui satisfont aux conditions prescrites* et qui ne font pas partie d'une demande présentée par une nouvelle entreprise</p>	<p>Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières dans les 20 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).</p> <p><i><b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>
<p><b>Avis d'annulation</b> Lorsque la personne a quitté la société qui la parrainait en bonne et due forme</p>	<p>Nous terminerons notre accusé de réception d'un avis d'annulation dans les 24 heures suivant la réception (notre objectif est de répondre à 100 % de tous les dépôts reçus).</p>

*\*Vous n'êtes pas inscrit auprès d'un organisme d'autoréglementation, vous répondez à toutes nos questions en fournissant suffisamment de détails, vous avez satisfait à toutes les obligations réglementaires, il est certain que vous détenez les qualités requises pour être inscrit et vous répondez à temps à notre demande de renseignements.*

## Si vous faites l'objet d'un examen\*\*

Sujet	Délai
<b>Examens des divulgations continus (examens complets)</b> Délivrance des lettres de commentaires	Nous répondrons à la correspondance du soumissionnaire dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la correspondance (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens).
<b>Examens des divulgations continus (examens complets)</b> Achèvement de l'examen	Nous terminerons notre examen dans les 120 jours suivant la délivrance de notre première lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens).  Les délais d'examen varient considérablement selon la nature de l'examen. Nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.
<b>Examens des déclarations d'initiés</b> Délivrance des lettres de commentaires	Nous répondrons à la correspondance du soumissionnaire dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la correspondance (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens).
<b>Examens des déclarations d'initiés</b> Achèvement de l'examen	Nous terminerons notre examen dans les 120 jours suivant la délivrance de notre première lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens).
<b>Examens de la conformité – Inscrits</b> Évaluation fondée sur le risque de la conformité de l'inscrit à la législation sur les valeurs mobilières et les contrats à terme sur marchandises de l'Ontario	Nous terminerons notre examen et communiquerons nos constatations dans les 10 semaines suivant la réunion initiale avec l'inscrit (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens, à l'exception des balayages.)  Pour les examens menés en tant que balayage, les constatations sont coordonnées dans toutes les entreprises sélectionnées pour le balayage et, par conséquent, il faudra au personnel plus de temps pour communiquer nos constatations.  <b>Remarque :</b> En règle générale, le temps consacré à un examen dépend de la qualité et de l'efficacité de votre programme de conformité existant ainsi que de la disponibilité du personnel clé et de la rapidité de vos réponses à nos demandes de renseignements.

\*\* **Remarque :** L'exhaustivité des renseignements fournis et la rapidité de vos réponses aideront à accélérer l'examen. La CVMO a besoin de plus de temps pour terminer les examens qui sont complexes, qui soulèvent de nouvelles questions de politique, qui impliquent des dossiers réglementaires concurrents ou exigent des mesures réglementaires supplémentaires. Nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.

## Lorsque vous demandez des dossiers de la CVMO

Sujet	Délai
<p><b>Demande de dossiers de la CVMO :</b> Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel</p> <p>Demande de copies de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission* accessibles au public auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information</p>	<p>Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant et nous y répondrons dans un délai de 5 jours ouvrables.</p> <p>Pour certains types de demandes, y compris les demandes de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission qui se trouvent dans les archives, nous pourrions vous demander de fournir plus de renseignements ou vous faire savoir que nous avons besoin de plus de temps.</p>
<p><b>Demande de copies de vos dossiers d'inscription auprès de la CVMO et des formulaires connexes</b> Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel</p> <p>Personnes ou compagnies inscrites qui demandent des copies de leurs propres dossiers d'inscription et des formulaires connexes</p>	<p>Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant et nous y répondrons dans un délai de 5 jours ouvrables.</p>

\*N'inclut pas les dossiers liés aux instances actuelles devant la Commission. Ils sont traités de façon distincte par le greffier de la CVMO.

## Si vous demandez l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO

Sujet	Délai
<p><b>Formulaire de demande de soutien</b> Notre accusé de réception de votre formulaire de demande de soutien</p>	<p>Nous accuserons réception dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (notre objectif est de répondre à 100 % de tous les formulaires de demande de soutien examinés).</p>
<p><b>Formulaire de demande de soutien</b> Examen de l'admissibilité</p>	<p>Nous communiquerons avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (notre objectif est de répondre à 80 % de tous les formulaires de demande de soutien examinés).</p> <p>Si votre entreprise peut bénéficier de l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO, nous communiquerons avec vous pour programmer une réunion. Si votre entreprise n'est pas admissible au soutien de la Rampe de lancement de la CVMO, nous vous expliquerons pourquoi.</p>
<p><b>Formulaire de demande de soutien</b> Fourniture de soutien aux entreprises admissibles</p>	<p>Dans le cadre d'un appel téléphonique ou d'une réunion en personne, nous fournirons un soutien direct dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (notre objectif est de répondre à 80 % de toutes les réunions programmées).</p>
<p><b>Formulaire de demande de soutien</b> Demande de documents ou de dépôts supplémentaires</p>	<p>Après cette réunion, si vous pouvez recevoir un soutien continu de la Rampe de lancement de la CVMO, nous pourrions vous demander de nous fournir des documents supplémentaires ou un dépôt dans les 20 jours ouvrables suivant votre réunion de soutien direct (notre objectif est de répondre à 80 % de toutes les réunions programmées).</p> <p>Si nous ne recevons ni les documents supplémentaires ni le dépôt demandés, nous considérerons généralement le dossier comme inactif et prendrons des mesures pour le fermer. Consultez la section « Si nous n'avons aucune nouvelle de votre part » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements.</p>